



Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 17 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

◆ FONCTIONNEMENT 13

DIVERS..... 13

CD-24-12-3217 13

DEVELOPPEMENT DURABLE ET EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES AU DEPARTEMENT DES
HAUTES-ALPES - DEC. 2024 13

◆ VOLUME BUDGETAIRE 15

CD-24-12-3280 15

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - DEC. 2024 15

CD-24-12-3281 16

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL - DEC. 2024
..... 16

CD-24-12-3282 16

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE LABORATOIRE
DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE
(LDVHA) - DEC. 2024 16

CD-24-12-3283 44

FINANCES - FISCALITE 2025 - DEC. 2024 44

◆ COHESION SOCIALE 45

CD-24-12-3214 45
SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE
DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) 2025-2031 45

ENFANCE..... 52

CD-24-12-3275 52
HEBERGEMENT DES ENFANTS CONFIES - PROTOCOLE RELATIF AU
TRAITEMENT DES FUGUES DE MINEURS DANS LE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEC.2024 52

INSERTION 53

CD-24-12-3198 53
PRESTATIONS INDIVIDUELLES - FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) -
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - DEC. 2024 53

◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL 54

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX..... 54

CD-24-12-3261 54
ACHATS PUBLICS - AVENANT N°1 - CONVENTION DE MAITRISE
D'OUVRAGE UNIQUE - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE
LA MDS DE VEYNES ET DU CENTRE SOCIAL RURAL EMILE
MEURIER - DEC. 2024 54

COLLÈGES 55

CD-24-12-3231 55
COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE DE VEYNES -
APPROBATION PROGRAMME ET LANCEMENT CONCOURS DE
CONCEPTEURS - DEC. 2024 55
CD-24-12-3307 56
COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE A GAP -
TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT -
ERRATUM - DEC. 2024 56

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 57

CD-24-12-3259 57
FONCIER IMMOBILIER - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC - DEC. 2024 57

◆ ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE..... 57

SOLIDARITÉ TERRITORIALE 57

CD-24-12-3265	57
ENVELOPPES CANTONALES - INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT - RÉPARTITION 2025 - DEC. 2024.....	57
CD-24-12-3266	59
VOIRIE COMMUNALE - REPARTITION DE L'ENVELOPPE CANTONALE 2025 - DEC. 2024	59

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITE 60

CULTURE..... 60

CD-24-12-3223	60
MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE REAMENAGEMENT DES RESERVES - DEC. 2024.....	60
CD-24-12-3303	62
CEDRA - PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - MODIFICATION DES CRITERES D'INTERVENTION - DEC. 2024	62
CD-24-12-3304	63
CEDRA - CREATION D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'ACCUEIL EN RESIDENCE ARTISTIQUE - DEC. 2024	63

JEUNESSE..... 64

CD-24-12-3287	64
JEUNESSE - PROJET "TERRES MONVISO+ PROA(c)TIVE" - DEC. 2024	64

LOGEMENT..... 65

CD-24-12-3294	65
LOGEMENT ET HABITAT - LE NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES (SPRH) - DEC. 2024	65

◆ FINANCES 67

CD-24-12-3151	67
FINANCES - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2025- 2028 AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES (SDIS 05) - DEC. 2024.....	67
CD-24-12-3305	68
FINANCES - DOTATION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES- ALPES (SDIS 05) - ANNEE 2025 - DEC. 2024	68
CD-24-12-3176	69

FINANCES - CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE) - GARANTIE DE RESSOURCES 2025 - DEC. 2024	69
---	----

◆ FONCTIONNEMENT **69**

RESSOURCES HUMAINES **69**

CD-24-12-3244	69
RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - DEC. 2024	69
CD-24-12-3296	70
RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSIONS DE POSTES - DEC. 2024	70

DIVERS **71**

CD-24-12-3033	71
AFFAIRES JURIDIQUES - MODIFICATION DE DESIGNATIONS DES REPRESENTATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS - DEC. 2024	71
CD-24-12-3253	71
AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - DEC. 2024	71
CD-24-12-3279	72
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE REGIONAL POUR L'EMPLOI (CRPE) - DEC. 2024	72
CD-24-12-3319 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS) - DEC. 2024	72

(La séance est ouverte à 9 h 33, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Bonjour à tous. Je déclare ouverte la séance du Conseil Départemental. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, CHAUVET, COLONNA [Départ à 11 h 23, pouvoir à Monsieur PARA], GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA [Départ à 11 h 19, pouvoir à Madame MICHEL], NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHEME.

Procurations : Monsieur VIOSSAT a donné procuration à Madame CHAUVET.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Merci pour votre mobilisation et votre engagement à l'occasion de cette dernière réunion du Conseil Départemental de l'année.

J'aimerais, avant toute chose, que nous ayons une pensée pour nos concitoyens de Mayotte, très durement touchés par le cyclone Chido,

comme vous le savez. Le bilan matériel et humain est considérable. En réponse à cette catastrophe, l'Association des Départements de France a pris l'initiative d'organiser la solidarité en direction de Mayotte. Il vous est proposé que le Département des Hautes-Alpes apporte une contribution financière à la gestion de crise, puis à la reconstruction de Mayotte. Étant entendu que des compétences techniques seront nécessaires à moyen terme et que le Département apportera son aide à hauteur de ses moyens.

Que nous ayons également une pensée pour Charles PARAVISINI, Maire de Buissard et Conseiller communautaire du Champsaur. Un homme dévoué, engagé pour sa commune. Nous avons naturellement une pensée pour sa famille, ses amis et ses proches.

Notre réunion de ce matin sera largement consacrée au Budget 2025 du Département, ainsi qu'aux garanties de ressources que le Département apportera au SDIS et au CAUE.

Elle sera consacrée également à l'adoption du nouveau Schéma de l'Accessibilité des Services aux Publics. C'est un document important qui engage la Collectivité jusqu'en 2031 et qui vise la mise en œuvre d'un programme d'action destiné à garantir l'accès aux services publics pour l'ensemble des Haut-Alpins. Ginette MOSTACHI nous en dira davantage à ce sujet, tout à l'heure.

Quelques mots sur l'actualité, depuis notre dernier rendez-vous, c'était le 5 novembre dernier.

Comme vous le savez, j'ai été appelé, tout comme le Directeur Général des Services qui est à mes côtés, à me présenter devant le tribunal de Lyon, au milieu de la semaine dernière, dans le cadre d'une procédure ouverte depuis déjà quelques années. Elle porte notamment, en ce qui concerne le Département, sur quatre marchés publics passés en 2019, portant sur la location de longue durée de véhicules de fonction et

de service, l'achat de prestations de géomètres dans le cadre du chantier du Pas de l'Ours, l'achat d'un tracteur agricole, l'achat d'une étrave à neige.

Qu'est-ce que je retiens de l'audience de la semaine dernière ? Qu'il n'y a, dans ces éléments, aucune matière qui soit de nature à remettre en question ma probité, démonstration ayant été apportée que l'ensemble de ces achats ou locations ont servi le Département et ses services ; que ces marchés ont fait l'objet d'un examen par la Commission d'Appel d'Offres, étant entendu que cette dernière est souveraine en la matière ; que des propositions autres que celles retenues par la commission avaient été formulées par le Chef du service de l'Achat Public de l'époque ; que ce dernier n'a pas voulu ou su mettre en œuvre les décisions de la commission.

Deux ans et demi d'enquête ont été nécessaires à l'examen de ces marchés pour qu'au final, le Major qui a mené cette enquête conclut sur le fait qu'il n'y a pas lieu de poursuivre Jean-Marie BERNARD.

Une décision autre a été prise par le Parquet, et j'ai donc été amené à comparaître, mercredi dernier.

Sans surprise, mon avocat a demandé ma relaxe, la relaxe de Jérôme SCHOLLY également. Le tribunal a décidé de prendre du temps pour examiner nos dossiers et rendra son verdict le 14 mars prochain.

Quelques mots en ce qui concerne le Centre de Gestion, même si cela nous concerne moins, ici. Je crois que la démonstration a été faite par mon avocat qu'une erreur collective avait été commise sur la manière d'indemniser les deux codirectrices de l'époque, pour leur temps de travail supplémentaire qui était important. Dès lors, est-ce que je dois assumer cette erreur ? Nous le saurons le 14 mars prochain également.

J'ai toutes les raisons de penser que mon honnêteté sera démontrée, lors du verdict, et que mon innocence sera prouvée. Si tel

n'était pas le cas, je continuerais à la clamer haut et fort, en tous lieux et en toutes circonstances.

Revenons à notre ordre du jour. Nous sommes réunis pour examiner le Budget 2025 du Département parce que nous avons, nous, un budget pour gérer notre Collectivité.

Dès le 1^{er} janvier, nos concitoyens Haut-Alpins pourront compter sur nous et les services du Département pour les accompagner dans leur quotidien. Dès les premiers jours de janvier, nos services seront en mesure de passer les commandes dont ils ont besoin pour mener à bien leurs missions, qu'elles soient dans le domaine des solidarités ou de l'aménagement du territoire.

Ce n'est pas une prouesse. C'est tout à fait normal. C'est le choix que nous avons fait, il y a plusieurs années, en soumettant l'examen du budget et son vote à l'Assemblée, dès la fin de l'année précédente, afin que nos services puissent être rapides et efficaces, dès les premiers jours de l'année suivante. Je ne ferai pas de parallèle avec la situation nationale.

Je déplore, encore une fois, la censure du Gouvernement de Michel BARNIER et toutes les conséquences que cette censure va avoir simplement du fait du retard qui a été pris, à l'échelle nationale. Ce retard va avoir des conséquences sur le quotidien de nos concitoyens, dans toute la France et en Outre-Mer, mais aussi sur le quotidien des Haut-Alpins et la vie de nos collectivités.

Michel BARNIER était une chance pour les Hautes-Alpes. Nous ne pouvions rêver meilleur Premier Ministre pour répondre aux besoins de notre territoire et accompagner nos projets.

La démonstration a été faite, notamment par Françoise GATEL, lors de son déplacement du 28 novembre, dans le Guillestrois et à Briançon. Nous avons quelques raisons d'espérer. Nous avons quelques raisons de nous estimer non seulement entendus, mais surtout écoutés.

Le gouvernement de Michel BARNIER a été défait. La France a aujourd'hui un nouveau Premier Ministre, en la personne de François BAYROU. Je salue sa nomination et attends, avec hâte, qu'il reprenne le flambeau de son prédécesseur.

Ces rebondissements et revirements de situation ont eu une incidence directe sur le Budget 2025 du Département. Quand nous avons commencé à le préparer, notamment lors de notre Débat d'Orientations Budgétaires, il était fortement question que les Départements soient appelés à contribuer au redressement des finances publiques, de manière très significative. Certainement trop significative d'ailleurs puisqu'un tiers des Départements ne pouvait pas supporter l'effort. Les Départements ont été entendus par Michel BARNIER. Je vous renvoie à son allocution d'Angers, du 15 novembre dernier. L'effort a été aménagé pour redevenir supportable et puis, plus rien, jusqu'à la fin de la semaine dernière.

Le Budget 2025 du Département, qui va vous être présenté, est donc à la fois ambitieux et prudent. Ambitieux dans le niveau d'investissement qui sera maintenu, l'année prochaine (63 M€), en dépit des nouvelles contraintes budgétaires qui sont les nôtres. Elles ont été évoquées, le mois dernier, lors de notre débat ; je ne reviens pas dessus. Et prudent aussi parce qu'il serait complètement irresponsable d'imaginer que les finances publiques de la France se soient améliorées pendant la période au cours de laquelle nous n'avons pas de Gouvernement à la tête notre pays. Complètement irresponsable aussi, en conséquence, d'imaginer que nous ne serons pas appelés à contribuer au redressement des finances publiques, tôt ou tard. La question est : quand et à quelle hauteur ?

Des économies seront faites sur le fonctionnement du Département en 2025, à hauteur de 2 M€. La contribution de 4,6 M€, prévue dans le Projet de Loi de Finances initial, est maintenue également.

Pour le reste, Patrick RICOU présentera, dans un instant, le détail de ce budget.

Je retiens de l'exercice de son élaboration qu'il n'a pas été simple, notamment en raison du contexte fluctuant dans lequel nous nous trouvons et des contraintes qui se sont imposées à nous, au cours de cette année. Je salue donc l'ensemble de nos services pour ce travail de préparation.

Vous l'avez bien compris, le contexte dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui n'est plus du tout le même qu'il y a 2 ou 3 ans. La situation n'en est pas pour autant catastrophique ; loin de là. Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter un budget dont nous pouvons être fiers.

En ce qui concerne l'agenda, je vous invite, si vous ne l'avez pas encore fait, à vous pencher sur l'exposition *Un bâtiment au service des Haut-Alpins depuis 30 ans*, actuellement installée dans le hall de l'Hôtel du Département, et dont on voit une petite partie à l'entrée de l'hémicycle où est installée temporairement la maquette de travail représentant le volume occupé par notre hémicycle, il y a de cela 30 ans.

Cette exposition est visible encore pendant quelques jours. Profitez-en et n'hésitez pas à regarder le film qui a été réalisé, à l'époque, sur la construction de l'Hôtel du Département. Il est disponible également sur nos réseaux sociaux.

Je vous invite également à profiter pleinement de cette période de fêtes de fin d'année, avec vos familles, vos amis et vos proches, dans une de nos stations ou ailleurs. La magie de Noël dans les Hautes-Alpes est à l'image de la grande diversité de nos vallées, toutes plus pleines de charme les unes que les autres.

Je vous donne rendez-vous, le vendredi 17 janvier prochain, pour la cérémonie des vœux que nous donnerons en commun, Monsieur le Préfet et moi-même, ici, à l'Hôtel du Département.

Je vous remercie de votre attention.

Je passe la parole à Gaëlle MOREAU.

Madame MOREAU.- Merci, Président. Président, Mesdames, Messieurs les Vice-présidents, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames, Messieurs,

C'est un discours aux tonalités hivernales que je vous propose ce matin, léger comme la neige et optimiste.

Tout d'abord, permettez-moi de commencer par évoquer un événement d'une importance capitale : les Jeux Olympiques d'hiver de 2030. Cet événement va non seulement mettre notre magnifique région sous les projecteurs du monde entier, mais il sera également un levier de développement économique, de création d'emplois et d'amélioration des infrastructures, et bien sûr de dynamisme dans la vie de nos clubs et associations sportives et de nos jeunes.

En tant que territoire montagnard, nous avons l'opportunité de montrer notre savoir-faire en matière d'accueil et d'organisation, tout en mettant en avant nos paysages exceptionnels et notre qualité de vie.

J'ai assisté, samedi, à l'inauguration de plusieurs infrastructures dans la station de Puy-Saint-Vincent, et ai pu constater le bien-fondé de notre politique dynamique menée dans le cadre des contrats stations. Politique qui contribue à la diversification et à la mise à niveau de nos petits et grands domaines, dans une perspective olympique et également d'avenir.

Pour continuer sur les stations, c'est avec une grande joie que nous avons pu voir les premiers domaines ouvrir, depuis début décembre. Les quelques chutes de neige et la qualité des équipements ont permis cette ouverture anticipée et la promotion de nos destinations, avec un taux

de réservations en augmentation pour cette nouvelle saison. Preuve s'il en est que le ski a encore un avenir dans notre département.

Chaque année, nous sommes impatients de voir nos montagnes s'animer, accueillant visiteurs et passionnés de glisse. Cela représente non seulement un coup de pouce pour notre économie locale, mais également une occasion de promouvoir nos richesses naturelles et notre engagement en faveur d'un tourisme durable.

Nous devons continuer à travailler ensemble pour garantir que cette saison soit synonyme de réussite pour tous.

Enfin, je ne pouvais pas clore ce discours sans évoquer la cacophonie politique autour du vote du budget de l'État. Ce budget est fondamental pour notre Département car il conditionnera le soutien à nos projets locaux, notamment ceux liés aux infrastructures et, bien entendu, aux subventions attendues par le Département et par les communes touchées par les intempéries, début octobre 2023, à l'éducation, à l'environnement et au tourisme, poumon économique des Hautes-Alpes. Il n'est pas l'heure de pratiquer la politique politicienne, mais bien le temps de représenter les valeurs républicaines de nos concitoyens et des Hautes-Alpes, et de voter en bon père de famille, de s'unir pour redonner un sens à une France sclérosée, depuis de nombreux mois, pour que l'on puisse avancer fièrement, à l'image des événements mondiaux que nous souhaitons accueillir.

En ce jour de vote du Budget Primitif départemental, nous tenons à remercier Patrick RICOU et les services de nous présenter un budget cohérent, qui tient compte de la participation à l'effort national, sans trop pénaliser les orientations politiques en faveur des Haut-Alpins.

Belle saison à tous et bonnes et belles fêtes de fin d'année.
Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Gaëlle.

Si personne ne demande la parole, je vous propose d'approuver le procès-verbal de notre dernière réunion du 5 novembre 2024.

(Adopté à l'unanimité)

Ce procès-verbal est donc adopté, et je vous propose d'examiner l'ordre du jour de notre réunion. Je vais passer la parole à Evelyne COLONNA.

◆ FONCTIONNEMENT

DIVERS

**CD-24-12-3217 DEVELOPPEMENT DURABLE ET EGALITE
PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES
HOMMES AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES -
DEC. 2024**

Madame COLONNA.- Merci, Président. En application de dispositions législatives, le Conseil Départemental présente, préalablement au vote du Budget Primitif 2025, les rapports relatifs au développement durable et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au sein de la Collectivité. Ces rapports sont présentés en annexe de la délibération dont vous avez pris connaissance.

En ce qui concerne le rapport de développement durable, il décline les politiques mises en œuvre en 2024 et celles envisagées en 2025, pour répondre au principe de développement durable.

Le rapport détaille ainsi les actions départementales qui contribuent à la réalisation des 17 objectifs de développement durable, tels que définis par l'organisation des Nations-Unies, dans le cadre de l'agenda 2030.

L'élaboration de ce rapport repose sur une mobilisation des directions et services pour approcher et évaluer cette contribution, tant au niveau des politiques publiques déployées qu'au niveau des ressources mises en œuvre pour les activités de la Collectivité.

L'eau propre et l'assainissement, l'énergie propre, les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et la vie aquatique ont fait l'objet d'une attention particulière, en 2023-2024, puisqu'ils furent au centre des premières Assises de l'eau, pilotées par le Département et la Préfecture des Hautes-Alpes. Il s'agissait, en effet, de répondre de façon collective aux défis liés aux conséquences prévisibles du réchauffement climatique sur la ressource en eau. Cinq groupes de travail, réunis en ateliers thématiques, ont mobilisé plus de 200 personnes pour aboutir à un programme concerté et partagé, en lien avec le plan national Eau. Il se décline en 21 fiches-actions opérationnelles réparties en 5 thèmes liés aux usages de l'eau (hydraulique, agricole, tourisme, production d'énergie, eau potable et GEMAPI).

En ce qui concerne le deuxième rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, c'est un enjeu sociétal. Au-delà de la nécessaire réponse aux obligations réglementaires, il s'agit de favoriser la diversification des équipes en renforçant la cohésion sociale et en améliorant la qualité de vie au travail des agents. C'est pourquoi le Département base sa politique d'égalité autour de 4 axes : la promotion de la mixité des métiers, l'égalité dans les parcours professionnels, l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle et la lutte contre les discriminations, le harcèlement moral et toutes formes de violence.

Les dispositions législatives prévoient que le Conseil Départemental prenne acte du bilan des actions contenues dans ces deux rapports annexés et approuve les orientations pluriannuelles et les programmes qui y sont contenus.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Évelyne. Des commentaires ou des observations sur ces rapports ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Patrick RICOU.

◆ VOLUME BUDGETAIRE

CD-24-12-3280 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - DEC. 2024

Monsieur RICOU.- Merci, Président. Un premier rapport concernant les Finances, avec une décision modificative n° 3 extrêmement simple et concise, qui s'équilibre à hauteur de 41 000 € en investissement et 51 906 € en fonctionnement.

Pour ce qui concerne l'investissement, cela correspond au versement d'une avance de trésorerie à l'ASA des Marrons, sur la commune de Chaillol. C'est une décision que nous avons prise, il y a quelques semaines, et donc, pour honorer ce versement, il est nécessaire d'inscrire 41 000 € en investissement. Ils sont couverts à hauteur du même montant par des remboursements sur des avances de trésorerie ou des recettes que nous n'avons pas inscrites à notre budget. Donc, un équilibre à 41 000 € en investissement. Et un équilibre à 51 906 € en fonctionnement, notamment pour ajuster nos dotations aux provisions et également couvrir des admissions en non-valeur que l'on finance par des redéploiements de crédit.

Il y a également des ajustements sur le chapitre Communication pour des virements de crédit pour payer les actions promotionnelles liées au Tour de France.

Vraiment une décision modificative de purs ajustements et extrêmement simple.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick. Des observations sur ce rapport ? S'il n'y a pas d'observations, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je donne la parole à Patrick RICOU pour nous parler du Budget 2025.

CD-24-12-3281 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL - DEC. 2024

CD-24-12-3282 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE (LDVHA) - DEC. 2024

Monsieur RICOU.- Après notre débat d'Orientations Budgétaires, le budget qui vous est présenté aujourd'hui est le reflet des discussions que nous avons eues à ce moment-là, en ce sens qu'il intègre également les nécessaires économies que nous avons prévues, au regard de ce qu'il était envisagé concernant le redressement des finances publiques de l'État et la contribution des Départements à leur redressement.

Je rappelle le contexte dans lequel nous avons élaboré ce budget. Nous avons eu un débat d'Orientations Budgétaires à un moment où nous avons un Projet de Loi de Finances qui mettait les collectivités locales, de manière générale, et les Départements en particulier, à contribution de manière importante pour participer à ce nécessaire redressement des finances publiques et stopper cet envol de la dette nationale que nous constatons déjà depuis plusieurs années. Donc, un Projet de Loi de Finances qui était, en ce sens, préoccupant pour nous

parce qu'il nous sollicitait, en tant que collectivité départementale, de manière importante.

Ensuite, conscient de cela, le Premier Ministre de l'époque, Michel BARNIER, a compris qu'il fallait relâcher un peu la pression et que l'effort demandé était trop brutal, trop rapide et trop violent pour les Départements, notamment les Départements qui étaient déjà dans une situation la plus fragile. Devant l'Assemblée des Départements de France, il avait annoncé un certain nombre de mesures pour desserrer un peu cette pression. Ensuite, est intervenue la motion de censure, la chute du Gouvernement et, avec la chute du Gouvernement, le Projet de Loi de Finances, tel qu'il était en préparation, devenait caduc.

Cela a été un contexte un peu particulier, plein d'incertitudes, de rebondissements. Notre parti-pris a été de garder la ligne de conduite que nous nous étions fixée : intégrer les nécessaires économies et anticiper cette contribution au redressement des finances publiques. Même si, à ce stade-là, on pourrait considérer qu'il n'y a plus de Projet de Loi de Finances et que l'on pourrait peut-être faire abstraction de tout ce qui était annoncé, ces dernières semaines, ce n'est pas le choix que nous avons fait dans l'élaboration de ce budget.

Aujourd'hui, nous avons le sentiment qu'à un moment ou à un autre, les Départements seront sollicités. S'ils ne le sont pas au cours de cette année 2025, cela signifie que la France n'aura pas de budget ou que le budget, moyennant les nécessaires consensus, les lignes rouges posées par les uns et par les autres, ne prend pas en compte ce nécessaire redressement de nos finances. Je dirai que c'est peut-être la solution du pire. Ce serait la solution qui peut-être serait confortable pour nous, à court terme, mais certainement pas la solution qui serait la plus favorable pour nos finances publiques.

Toujours est-il que nous avons pris le parti de garder cette précaution pour pouvoir faire face à cette sollicitation qui, inévitablement, interviendra à un moment ou à un autre.

C'est pour cela que ce budget est un budget d'équilibre entre le sérieux, la rigueur, la prudence, mais sans renier notre ambition et notre volonté de continuer à investir pour le département et pour les Haut-Alpins. C'est un budget qui fait encore la part belle à l'investissement, avec 63 M€, au stade du Budget Primitif, de crédits de paiement en matière d'investissement. C'est un niveau qui est important et qui sera conforté ensuite, lorsque nous voterons le Budget Supplémentaire, au mois de juin, avec l'intégration des résultats de 2024.

C'est un budget qui nous permet de poursuivre nos actions et nos ambitions, en conservant nos grands équilibres, sans recours massif à l'endettement, en anticipant sur cette éventuelle contribution au redressement des finances de l'État, en maintenant un Plan Pluriannuel d'Investissement et une politique ambitieuse en matière d'investissement et en confirmant nos orientations dans une logique, qui a toujours été la nôtre, de solidarité, de proximité, de réactivité pour financer les restes à réaliser des opérations engagées à la fin de l'exercice 2024 et qui n'auront pas trouvé leur traduction financière dans le Compte Administratif, mais aussi de diminuer le recours à l'emprunt.

Voilà quelques éléments de contexte dans lequel a été élaboré ce budget.

Les principaux chiffres de ce budget :

Ce budget s'équilibre à 281 432 000 €, auxquels il faut rajouter 2,1 M€ d'opérations pour compte de tiers, soit un budget à 283 M€.

Des recettes de fonctionnement pour 230 M€. On en verra le détail, tout à l'heure.

Des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 200 M€, donc une épargne de 30 M€. Elle était de 33 M€ au Budget Primitif de l'exercice précédent.

Des recettes d'investissement de 51 296 000 €, avec un recours à l'emprunt prévu, à ce stade-là – il sera diminué au moment du Budget Supplémentaire – à 34 309 000 €.

Des recettes d'investissement un peu exceptionnelles, cette année, en ce sens où la Région va nous rembourser, puisque le Département est désormais maître d'ouvrage de la rénovation du collège Centre, les avances qui ont été versées à la Région et qui n'ont pas trouvé leur utilisation en matière de dépenses, pour 4 500 000 €.

Nous aurons un Fonds de Compensation de TVA pour 5,5 M€, et des dotations et des subventions pour quasiment 7 M€.

Ces ressources-là nous permettront de financer des dépenses d'investissement de 62 937 000 € et le remboursement de la dette de 18 500 000 €, en diminution par rapport à l'année dernière. Traduction concrète du désendettement du Département que nous avons conduit, ces dernières années.

Un petit mot sur les autorisations de programme, au regard de notre PPI : elles sont augmentées de 4,5 M€, simplement due à la concurrence des montants qui nous seront reversés par la Région puisque, concernant le collège Centre, nous les avons imputées sur le PPI lorsque nous avons versé les avances à la Région et, comme maintenant, nous allons être maître d'ouvrage directement, nous allons les réimputer une deuxième fois. Nous augmentons donc les AP de 4,5 M€.

Rapidement, une évolution de nos recettes et dépenses de fonctionnement. Une traduction qui n'est pas une surprise. On le pressentait déjà depuis plusieurs années. Un effet de ciseaux qui se confirme et qui reste quand même avec un niveau d'épargne confortable.

En 2024, on est encore au stade du Budget Primitif. Les résultats définitifs seront certainement un peu plus favorables qu'ils ne sont affichés là, mais un niveau d'épargne d'un peu plus de 30 M€. C'est le nécessaire équilibre qu'il nous faut conserver pour mettre en œuvre notre PPI. Ce sont les éléments dont nous avons débattus, au moment du Débat d'Orientations Budgétaires.

Les recettes de fonctionnement : 230 M€. Nous allons les regarder un peu plus dans le détail, pour certaines d'entre elles. Des recettes de fonctionnement assez constantes par rapport aux exercices précédents, nonobstant quelques variations notamment liées au contexte économique, avec des recettes de TVA en diminution. Vous avez l'illustration dans le rapport : on s'aperçoit que ces recettes de TVA, qui ont été plutôt favorables au Département, avec une dynamique de consommation assez importante par rapport à ce que cela aurait été si nous avions continué de percevoir la taxe foncière, sont aujourd'hui nettement moindres puisque si l'on fait une projection de la taxe foncière avec le relèvement des bases tel qu'il a été pratiqué, ces dernières années, en 2025 on arriverait à peu près au même résultat. Quelques années où cela a été favorable au Département. Aujourd'hui, on est à peu près au même résultat. Peut-être que les courbes, à un moment ou à un autre, vont se croiser dans l'autre sens. L'avenir le dira.

On va regarder maintenant les principaux postes de recettes de fonctionnement.

Les impôts et taxes à 94 M€. Ils étaient inscrits pour 96,8 M€, l'année dernière, au montant du Budget Primitif. L'essentiel de cette diminution est liée à la baisse des recettes attendues des recettes de TVA. Nous avons inscrit 73,2 M€, l'année dernière, nous inscrivons, cette année, 71,3 M€, au regard du contexte économique, des perspectives de consommation et de ce que nous avons effectivement perçu en 2024.

Les autres recettes, c'est assez classique. La CVAE : 6,5 M€. Le Fonds national de garantie individuelle des ressources : 2,6 M€. 6,4 M€ concernent l'attribution du Fonds de péréquation de DMTO où, là aussi, nous avons une petite mauvaise surprise, en ce sens que les DMTO, dans les Hautes-Alpes, se sont moins effondrés que dans bon nombre de Départements. Donc, le Fonds de péréquation nous sera moins favorable. Ce que nous percevons est en dessous de ce que nous avons inscrit, l'année dernière, mais nous percevrons 8,4 M€ et nous contribuerons de manière un peu plus importante. Le delta fait 3 millions de différentiel pour le fonctionnement du Département.

Les frais de gestion des taxes foncières : 5,2 M€. La principale ressource étant la TVA, pour 71,3 M€.

On voit, avec ce montant qui est important, combien notre budget peut être assez rapidement impacté de manière importante si la consommation et la croissance ne sont pas au rendez-vous. Cela peut avoir, tout de suite, des répercussions significatives.

La fiscalité locale : 72,3 M€, en légère augmentation (71,2 M€ en 2024). L'essentiel de l'augmentation concerne les DMTO que nous avons inscrits, l'année dernière, pour 31,9 M€, et que nous inscrivons, cette année, pour 33,9 M€. 2 M€ supplémentaires qui s'expliquent notamment par une légère reprise des transactions en matière foncière et immobilière constatée, ces derniers mois. Des résultats 2024 qui seront un peu meilleurs que ce que nous avons inscrit, l'année dernière. Nous avons inscrit 31,9 M€, on sera aux alentours de 33 M€. Prudemment, nous avons simplement inscrit une légère évolution à 33,9 M€.

L'autre recette importante est la taxe sur les conventions d'assurances, à 28 450 000 €.

Sur les autres recettes, pas de commentaire particulier. C'est une évolution normale ou une stabilité. Pas d'élément significatif.

Sur les dotations : stabilité de la DGF. Ce n'est pas une surprise : depuis de nombreuses années, la DGF est gravée dans le marbre à 28 400 000 €. Les autres dotations sont assez classiques, notamment les dotations APA, ainsi que tout ce qui relève des dotations PCH, MDPH. Rien de particulier.

Total des dotations : 43,5 M€.

Concernant les dépenses de fonctionnement : 200 M€. On va regarder plus en détail celles qui en sont les plus importantes : les ressources et les solidarités.

La filière Air : 1 212 000 €.

L'aménagement et la solidarité territoriale : 6 145 000 €, dont un peu plus de 3 M€ concernent l'attractivité du territoire.

L'éducation, culture, jeunesse et sport : 5 185 000 €. Il s'agit de toutes nos politiques en matière de jeunesse, de sport, tous les financements liés à la culture, au CEDRA, toute l'action du Département en la matière. Les bourses scolaires, également.

Le patrimoine : 5 575 000 €. C'est le fonctionnement de tous nos bâtiments.

Les mobilités : 6 278 000 €. Ce budget augmente un petit peu du fait qu'une partie de nos dépenses, qui passait habituellement en investissement, aujourd'hui impacte directement le fonctionnement. Mais, c'est aussi le fonctionnement de l'ARD et de tout ce qui relève de la viabilité hivernale.

On va regarder maintenant plus particulièrement ce qui concerne les solidarités. Aujourd'hui, notre budget Solidarité représente 89 M€. Vous voyez les trois allocations qui sont le reste à charge pour le Département des Hautes-Alpes, pour ce qui relève du RSA, de l'APA et de la PCH. Un reste à charge, globalement, toutes allocations confondues, d'à peu près 25 M€. Ce n'est pas une consolation, mais rapporté au nombre d'habitants,

le Département des Hautes-Alpes fait partie des Départements qui ont le reste à charge le plus faible. Mais, il reste important. Les trois allocations représentent 41 M€.

Si l'on regarde maintenant les solidarités dans leur globalité, nous avons un budget des solidarités - ce n'est pas une nouveauté, cette solidarité à l'égard de nos concitoyens est la compétence première des Départements - qui approche les 90 M€. 16 M€ concernent la prévention, protection de l'enfance et soutien des familles, avec en particulier l'hébergement des enfants confiés au travers des MECS, mais pas seulement, pour 12,4 M€.

L'insertion : 22 M€. Il faut se réjouir de la stabilité ou même de la légère diminution des dépenses de RSA. Vous avez, dans le rapport, un graphique qui illustre le nombre de bénéficiaires du RSA dans notre département, qui a plutôt tendance, après avoir connu une forte pointe au moment des années Covid, à diminuer et à se stabiliser à un niveau qui est en dessous de 2 000 bénéficiaires. C'est plutôt intéressant. Cela signifie que l'économie des Hautes-Alpes est plutôt créatrice d'emplois, mais aussi que nos politiques en matière d'insertion portent leurs fruits et que l'on arrive à maintenir des niveaux tout à fait acceptables. L'allocation RSA représente près de 20 M€. C'est la principale dépense concernant ce chapitre. Mais aussi le PDI, ainsi que la stratégie Pauvreté, politique que nous conduisons conjointement avec l'État sur la prévention de la pauvreté.

L'autonomie : 52 M€. À la fois les personnes en situation de dépendance et les personnes en situation de handicap. Vous avez la décomposition avec l'APA qui représente 17 M€ ; l'hébergement personnes handicapées : 17,6 M€ ; la PCH : 6,4 M€. L'agrégation de ces trois politiques représente près de 90 M€. C'est une compétence importante du Département.

Nous allons regarder maintenant l'autre grand poste de dépenses : la politique Ressources pour 85 M€. Nous avons, à l'intérieur, les Ressources Humaines (52 M€), essentiellement la masse salariale pour 50 M€. Une masse salariale qui est contenue, après avoir eu une augmentation liée à des mesures réglementaires - s'il n'y a pas de nouvelles mesures réglementaires qui viennent nous imposer des inflations - à travers une attention particulière que nous aurons, en 2025, sur le niveau des effectifs, sur les remplacements de postes, les remplacements de départs en retraite, sur les renouvellements de CDD qui viendraient à échéance. Toujours une vigilance particulière, à ce niveau-là. Le montant de la masse salariale du Département est de 50 M€, complété par les dépenses annexes en matière de Ressources Humaines relatives aux frais de déplacement, à l'action sociale et à la formation qui reste un élément important dans notre action.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent le fonctionnement courant de la Collectivité : 1 162 000 €.

Les finances et le SDIS : 29 480 000 €, avec le financement du SDIS pour 8 600 000 €, avec un travail qui a été fait avec l'état-major du SDIS pour contenir ses budgets puisqu'ils ont été impactés de la même manière que nous sur l'inflation, sur l'évolution des ressources humaines, sur un certain nombre de postes. Une légère évolution, à peine l'inflation, par rapport à 2024.

Nous avons toujours – cette dépense-là est gravée dans le marbre - la contribution que nous reversons à la Région pour le transfert de la compétence Transport, pour 6,8 M€ ; la contribution au Fonds de péréquation des DMTO : 5 M€ ; les intérêts de la dette, en diminution par rapport à l'année dernière, mais compte tenu du désendettement : 3,5 M€. Et nous avons conservé une dépense éventuelle de 4,6 M€ pour contribuer

au redressement des finances publiques, si le Département devait être sollicité.

Les autres chapitres importants concernent tout ce qui relève de nos logiciels, de nos moyens numériques et de toute notre infrastructure informatique et de télécommunications départementales pour 2 600 000 €.

La consolidation de tous ces éléments de fonctionnement donne un niveau d'épargne. Nous sommes au stade du Budget Primitif. Vous voyez le niveau d'épargne des Comptes Administratifs des dernières années. Concernant 2024, j'ose espérer que les 33 M€ prévus au moment du budget seront dépassés. Nous ne serons pas à 66 M€, comme nous étions en 2023, soyons sûrs de cela. Mais, nous serons quand même dans des montants tout à fait acceptables ; en tout état de cause, nettement supérieurs à ce que nous avons dans les années compliquées, 2016 et 2017, où nous avons une épargne qui était d'à peine 20 M€. Autant vous dire qu'avec une épargne comme celle-là, les niveaux d'investissement n'étaient pas du tout au niveau auquel ils sont aujourd'hui.

On va regarder maintenant l'investissement.

Des dépenses d'investissement de 65 M€ : 63 M€ d'investissements départementaux, plus 2 M€ d'investissements pour compte de tiers.

Des recettes d'investissement de 19 M€, hors emprunt, qui sont les subventions à un niveau un peu exceptionnel, notamment du fait des 4,5 M€ de reversement de la Région. Donc à peu près le tiers de nos dépenses d'investissement est financé par des recettes propres qui sont les recettes d'investissement FCTVA et subventions.

On va regarder maintenant la décomposition de ces dépenses d'investissement : 63 M€. 57 % concernent les mobilités. C'est le chapitre le plus important en matière d'investissement. Et 15 M€ concernent l'aménagement et la solidarité territoriale. Donc, un Département toujours

très présent auprès de nos collectivités locales pour les accompagner dans leurs projets. Et puis, un autre volet important : notre patrimoine. À la fois nos bâtiments et nos collèges, pour 8 646 000 €.

Les autres dépenses d'investissement sont néanmoins importantes, mais proportionnellement au budget global, elles sont plus faibles. Elles reprennent quand même des valeurs importantes, notamment tout ce qui relève de la culture, de la jeunesse, du sport et de l'éducation, pour 1 400 000 €. Et notamment une politique que nous avons initiée, il y a quelques années : l'accompagnement des associations sur leurs dépenses d'investissement. Nous avons une enveloppe annuelle allouée à cette politique.

L'autonomie des personnes, avec des crédits pour accompagner notamment les travaux de rénovation dans les EHPAD.

On va regarder maintenant plus particulièrement ce qui relève des mobilités. Un montant d'investissements, prévu au stade du Budget Primitif et au stade des crédits de paiement, pour près de 36 M€, avec des enveloppes classiques, chaque année, avec les ouvrages d'art, les revêtements et l'entretien de la voirie (6,5 M€), les risques naturels, les travaux imprévus et urgents, la signalétique, 4 M€ pour la modernisation et la sécurisation du réseau. Des travaux sur la 1075 (3 M€), la 1091 (12 M€), un montant exceptionnellement important, cette année, puisque nous serons en plein cœur de la réalisation du projet de la galerie de la Marionnaise. 1 M€ pour ce qui relève de la 942, desserte de la vallée de l'Avance et l'accès à l'Ubaye. Et ensuite, des financements plus classiques sur les concours divers, les classements et déclassements, les mobilités alternatives (1,8 M€), ce qui relève des créations de pistes cyclables, l'accompagnement de notre projet de création d'infrastructures pour favoriser la pratique de ces mobilités alternatives. Et 1,5 M€ pour l'ARD, le renouvellement des matériels.

8 600 000 € pour le patrimoine, en particulier 5 663 000 € pour les collèges. En 2025, nous allons poursuivre la rénovation du collège de Laragne : 2 M€ sont inscrits, à ce stade du budget, pour Laragne. Nous allons démarrer le collège Centre. Nous avons inscrit, cette année, 1 M€. Également 1 M€ pour le démarrage de l'école du Socle à Serres. Le total des investissements dans les collèges est de 5 663 000 €, qui seront également complétés par des affectations de crédit, au moment du Budget Supplémentaire, avec les restes à réaliser.

Sur l'aménagement et la solidarité territoriale, nos enveloppes d'accompagnement de nos collectivités locales sur les différentes thématiques : d'abord, les enveloppes cantonales d'investissement (1 M€), les dépenses d'intervention d'urgence, tout ce qui relève de la voirie communale, des services à la population, de l'habitat, du logement, de la transition énergétique. Le Département est également largement présent pour accompagner ces projets. Le patrimoine naturel et biodiversité, l'eau, en complément des crédits de l'Agence de l'Eau, un élément important de notre politique d'investissement, l'attractivité des territoires, avec les contrats de station et tout ce qui relève de l'agriculture et de la forêt, pour 150 000 €. Un budget d'investissement de 15 M€ pour accompagner nos collectivités locales.

L'évolution de la dette : nous serons, à la fin de cette année 2024, à un montant de dette de 126 M€. Nous étions à 186 M€ en 2015. Un désendettement qui est réel, qui se traduit par des charges moindres, tant en remboursement de capital qu'en remboursement de frais financiers. En 2025, nous ne pourrions pas reproduire l'exercice de 2024 qui avait conduit à ne pas recourir à l'emprunt, nous permettant ainsi de passer sans difficulté cette période de hausse de taux. Aujourd'hui, nous sommes dans des taux plus raisonnables. Nous avons utilisé notre épargne constituée en 2022 et 2023 pour financer nos investissements. En 2024, nous aurons

un niveau record d'investissement. Nous avons battu le record en 2023, il sera à nouveau battu en 2024, on dépassera allègrement les 70 M€ d'investissement.

En 2025, le montant des investissements sera de 63 M€. Aujourd'hui, sont inscrits au Budget Primitif 34 M€. Nous allons en rembourser 18,5 M€ et, d'ores et déjà, on peut dire qu'au moment du Budget Supplémentaire, les résultats de 2024 nous permettront de diminuer ce recours à l'emprunt, pour rester globalement à un recours à l'emprunt, en 2025, au niveau de ce que nous allons rembourser en 2025, de manière à stabiliser la dette aux alentours de ces 126 M€.

Un petit mot, pour conclure, sur les grands équilibres : 230 M€ de recettes de fonctionnement, 200 M€ de dépenses de fonctionnement générant 30 M€ d'épargne, complétés avec les recettes d'investissement de 17 M€ et le recours à l'emprunt de 34 M€. Nous pouvons, avec ce budget, rembourser la dette pour 18 M€ et investir pour 63 M€.

Voilà très rapidement résumés les grands équilibres de ce budget.

Un petit focus sur le PPI. Il était à 517 M€, aujourd'hui il est à 521 M€ puisque nous vous proposons, dans le cadre de ce budget, d'augmenter les autorisations de programme de 4,5 M€. Vous en avez la décomposition. À peu près 50 % de ce PPI concernent les mobilités pour 244 M€, 100 M€ concernent le patrimoine et 142 M€ l'aménagement et la solidarité territoriale. Ce PPI se déroule avec un rythme soutenu puisqu'à ce stade, sur les 521 M€, 400 M€ sont affectés sur des opérations, pas forcément toutes engagées à stade, mais avec une grosse partie de ces financements fléchés sur des opérations identifiées. 288 M€ sont engagés. Ils ont fait l'objet de marchés de travaux, d'appels d'offres, de décisions d'accorder des subventions à telle ou telle collectivité locale. Au 3 décembre, nous avons, depuis 2022, 2023 et 2024, déjà honorés

186 M€. À la fin de l'année 2024, nous devrions être à peu près à 200 M€, compte tenu des dernières dépenses d'investissement. Donc, un PPI qui se déroule dans de bonnes conditions, avec des opérations qui avancent bien pour un PPI qui devra se décliner jusqu'en 2028, voire 2029 - ce sont les discussions que nous avons au moment des Orientations Budgétaires -, en fonction de notre niveau d'épargne et de nos capacités financières.

Je pense qu'il nous reste à regarder le budget du Laboratoire Départemental. Il est assez classique, avec essentiellement un budget de fonctionnement pour 2 081 000 €, 127 000 € de dépenses d'investissement, qui s'équilibre, après une subvention de la collectivité départementale et du Budget principal, d'un montant de 800 000 € pour maintenir un laboratoire performant, apprécié de l'ensemble des utilisateurs et indispensable au niveau de notre département, notamment pour tout ce qui relève de la filière laitière et des producteurs haut-alpins. Avec des missions classiques du laboratoire qui vous sont affichées à l'écran, en matière de services laitiers, d'analyses en santé animale, de surveillance et de la qualité des eaux, notamment.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick, de cette présentation à la fois exhaustive et très claire, avec quelques slides. Notre Assemblée, bien entendu, mais je pense que tous les Haut-Alpins ont compris les enjeux qu'il y avait au travers de ce budget, ont compris les domaines dans lesquels nous intervenons fortement. Et donc, il y a une vraie présentation et un vrai travail de précision qui a été fait pour synthétiser, au-delà des maquettes financières traditionnelles et incompréhensibles pour nos concitoyens. Votre présentation a été claire et nette et a bien marqué les enjeux qui sont les nôtres, aujourd'hui. Et puis, toute la prudence qui a été de mise, au travers de la constitution de ce

projet de budget parce que l'on n'a pas parlé, par exemple, de l'appui du Gouvernement, lors de la dernière visite ministérielle dans le département, quand Françoise GATEL est venue nous annoncer que le Gouvernement BARNIER avait donné suite à nos demandes d'intervention sur les catastrophes du mois de décembre 2023. Cela s'est traduit non pas par des mots, mais par des actes puisque le Préfet de Région a reçu les crédits qui étaient annoncés par la Ministre et il a notifié au Préfet du Département les crédits qui étaient fléchés vers le Département et vers les communes. Le Préfet de Département m'a communiqué les arrêtés qui avaient été pris. Ces 4 M€ et quelques, pour soutenir l'effort du Département ne sont pas dans ce projet de budget. On ne les a pas inscrits, c'était un peu trop tard. Si on en avait vraiment eu besoin, on aurait pu les inscrire d'office. C'est encore une bonne nouvelle que vous aurez quand on parlera du Compte Administratif 2024 et du projet de Budget modificatif, au mois de juin 2025. À la fois de la prudence et quand même de l'ambition, au travers du projet présenté par Patrick RICOU. Mes chers collègues, vous avez la parole.

Monsieur ROUX.- Déjà, merci, Patrick, pour cet exposé très intéressant ; puis, pour cette gestion des comptes. Je pense qu'effectivement, il ne faut pas tomber dans une forme de sinistrose. Les crédits pour les intempéries arrivent. Ce sera le bonus pour le vote du CA. Et je pense qu'il faut, dans ce contexte global, raison garder. On n'est pas les Etats-Unis, il n'y aura pas de *shutdown*, il n'y aura pas les professeurs qui resteront chez eux. Je pense qu'il y aura une continuité qui est propre à notre modèle républicain.

Tu l'as rappelé, Patrick, l'effet ciseau, ce n'est pas encore un ciseau parce que les lames sont encore à 30 M€, donc il reste de la marge. Mais, il se réduit, et on tombe à un effet de CAF (capacité d'autofinancement) qui était celui d'il y a 5-6 ans, finalement.

J'ai eu cette réflexion : pendant la Loi NOTRe, en 2015 ou 2016, on disait que le Département n'avait plus de raison d'être, on se posait la question, il y avait même des élus qui disaient : on a les intercommunalités, la Région, finalement, il y a quelque chose en trop. Il y avait une proposition de reprendre les routes nationales. Il y avait même la question de la GEMAPI. Quand il y a eu les intempéries, le Département était présent, il est intervenu massivement, ce qui n'est pas le cas de tous les Départements. Finalement, la vérité est dans le temps long car est-ce que, finalement, le Département n'est pas le vrai instrument, la vraie échelle sur laquelle il faut s'appuyer ? Je pense que le temps donne raison à notre Collectivité. C'est une certitude. On n'est pas juste une collectivité ou un supra structure en plus, on est la plus vieille (1790).

Finalement, ce budget qui s'est adapté, comme tu l'as présenté, Patrick, me donne plein d'espoir, même si, on l'a bien vu, cela demande de plus emprunter, mais on rembourse tout autant. Cela nous permet de garder cet équilibre. Je suis fier d'être élu de cette Assemblée et de voir qu'en période difficile, il y a eu le Département, il y a eu des ajustements. On a parlé du tunnel de la Marionnaise, on s'est ajusté. Finalement, le tunnel continue ses travaux. Même si initialement, quand je suis rentré dans cette assemblée, je n'avais pas forcément les mêmes tendances ou les mêmes affinités, je trouve que ce budget - et le budget de l'année dernière - sait traduire un certain nombre d'engagements qui nous sont chers. Le Département aurait très bien pu dire que c'était l'État pour les intempéries. Et il a agi. C'est pour cela que je remercie Patrick et aussi Marcel qui a été sur le terrain et qui a fourni un travail continu, que ce soit avec le SDIS ou le service des Routes.

Je n'en dirai pas plus. Je ne vais pas faire des calculs d'apothicaire ; ce n'est pas le moment. Ceci dit, deux points d'alerte : sur le CA être vigilant sur la mission sociale, les solidarités. Ce sont des

missions obligatoires du Département. Je sais que vous avez demandé des efforts sur tous les services, il faudra être très vigilant là-dessus pour faire en sorte que ces missions principales soient menées. Et puis aussi, on avait parlé - notre collègue Gérard NICOLAS a fait un excellent discours, le mois dernier – de la question des logements et des logements saisonniers aussi. Nous avons les contrats stations, nous aidons l'outil productif, mais il faut donner aussi les moyens à la main d'œuvre, aux gens qui travaillent, de pouvoir se loger. Et à l'heure actuelle, c'est bien d'investir en capital, mais c'est bien d'investir aussi dans le travail. C'est une chose sur laquelle nous devons monter en puissance et être volontaristes, même si ce n'est pas la mission première du Département.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur ROUX. La parole est à Lionel PARA.

Monsieur PARA.- Je vais rebondir sur un mot qu'a énoncé notre collègue Rémi ROUX : le mot fierté. Je pense que nous pouvons être fiers des budgets que nous avons présentés, ces deux dernières années. J'entends parler de record d'investissements, de la baisse d'un tiers de nos dettes, de la stabilité de la dette, alors que l'on est en période de crise. Donc, je crois que nous pouvons être relativement fiers. Et moi, j'ai une petite inquiétude parce qu'au vu de ces bons résultats, comme le mercato des ministres est ouvert, je n'aimerais pas que Patrick soit préempté au niveau national.

Monsieur LE PRESIDENT.- On fera passer le message pour que nous puissions le garder. Madame GRENIER ?

Madame GRENIER.- Merci, Président. Merci, Patrick. Cela a déjà été dit souvent, ce matin, mais merci encore pour cette présentation du budget toujours très claire et bien documentée. Et merci aux services pour leur grande implication.

On l'a dit, la France traverse une période d'instabilité financière et politique particulièrement délicate, et c'est avec soulagement, malgré les efforts que nous allons devoir faire, que nous envisageons l'année 2025 dans notre département.

Nos priorités sont définies et nous considérons que l'éducation et la jeunesse font partie de ces priorités. Nous maintenons les investissements de restructuration de nos collèges, qui représentent globalement plus de 50 M€ : le collège des Hautes Plaines, à Laragne, dont une grande partie des locaux seront à disposition de l'équipe éducative, à la rentrée prochaine ; le début des travaux pour l'école du Socle, au cours des vacances de février prochain ; la reprise de la maîtrise d'ouvrage du collège Centre – ce qui nous permettra d'engager les travaux, cette année ; l'ouverture de l'internat d'excellence de Guillestre ; le concours de conception de la réhabilitation du collège de Veynes ; sans oublier l'entretien régulier des autres établissements.

Ce sont des programmes ambitieux et structurants pour notre territoire. Et nous offrons aux collégiens des Hautes-Alpes les meilleures conditions possibles d'apprentissage.

Nous maintiendrons également nos ambitions en matière de numérique, et les dotations matérielles correspondant aux nouveaux modes d'enseignement continueront à bénéficier à nos élèves.

Il en est de même en matière de restauration scolaire où les équipes continueront à offrir des repas équilibrés, avec des produits de qualité, en s'appuyant sur les producteurs locaux. Le tout sans augmentation du prix du repas.

Il nous faudra, bien sûr, de la vigilance sur les autres dépenses, mais je suis convaincue que la communauté scolaire, au grand complet, s'est emparée de cette dure réalité et fera preuve de responsabilité.

Nous ne sommes pas pour une société qui dévalorise le savoir. Et comme le disait Nelson MANDELA : « *L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde.* » Ensemble, nous faisons nôtre cette pensée. Merci pour votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Maryvonne. La parole est à Bernadette SAUDEMONT.

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président. À mon tour, je veux remercier et féliciter ceux qui ont travaillé à ce budget. Budget ambitieux et prudent, comme vous l'avez dit, et c'est une ligne de conduite à laquelle j'adhère pleinement.

Au nom de ma délégation, je veux remercier pour la part culture, vie associative et patrimoine qui a été sauvegardée. J'avais annoncé, lors de notre séance plénière précédente, suite à la remarque de Lionel, qu'un effort, au niveau de la culture, serait fait. Il a été fait, mais je veux cependant dire ma gratitude pour le respect et la délicatesse avec lesquels les lignes budgétaires fonctionnement et investissement affectées à la culture et à la vie associative ont été traitées. Amputées certes, mais à mes yeux, raisonnablement diminuées. A cet égard, je veux remercier énormément Patrick, Marie LAUZE et Matthieu VOLLOT, ainsi que tous les services.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette. La parole est à Monsieur MURGIA.

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. Je profite aussi pour remercier l'ensemble de nos équipes et l'administration. Ce budget a été inévitablement difficile à construire puisque, pour la première fois, il est construit sans Loi de Finances. Nous avons pris l'option extrêmement prudentielle de nous appliquer un certain nombre de mesures restrictives. Je crois que Patrick RICOU a bien fait de partir sur cette posture-là puisque nous aurons un Budget modificatif. Que ce soit sur le versement des aides de l'État ou l'adaptation au futur PLF, en espérant que notre pays puisse s'en doter.

Tout cela crée tout de même beaucoup d'incertitudes puisque nous avons vu, paradoxalement dans la présentation, que notre Département s'en sort, mais les Départements vont mal, en réalité. Je crois que le débat sur lequel nous devons nous engager aussi est finalement la situation du cadre légal et institutionnel dans lequel le législateur a mis les Départements, depuis plusieurs années. On voit bien que l'on n'a pas d'effet ciseau qui nous fait face, et tant mieux puisque cela signifie que l'on a bien géré, avec prudence, nos dépenses de fonctionnement. Mais, cela dit, on a un effet étau. On n'a plus de recettes à notre main ; on l'a dénoncé, depuis très longtemps. On voit bien qu'aujourd'hui, les seules recettes dynamiques apportent de nombreux questionnements puisque que l'on est totalement tributaire. Et ce qui me fait peur, c'est tout de même, d'un côté les droits de mutation à titre onéreux dont on voit bien qu'ils font face à une crise qui est celle de la construction et du logement. Il y avait un papier très bien documenté, dans la presse locale, il y a quelques jours. Et je crois que chacune et chacun des élus locaux le voient bien sur le territoire, d'autant plus que l'échelon en dessous du nôtre - je pense à nos communes et à nos intercommunalités – doit s'engager dans des plans d'urbanisme qui sont à l'aune du zéro artificialisation nette, sur lequel on peut avoir un débat sur le fondement de cette politique environnementale - je crois que l'on est

nombreux à la partager. Mais pour autant, on voit bien qu'à l'échelon en dessous de nous, on contraint les collectivités à réduire les zones d'urbanisation et donc, on va aggraver cette crise du logement et de la construction. Cela va impacter directement le financement des Conseils Départementaux et, à l'échelon au-dessus de nous, on ne fait rien sur les restes à charge. Paradoxalement – les maires le savent -, ils ont vécu la taxe d'habitation qui est toujours compensée à l'aune de ces financements d'il y a 5 ans. Nous, c'est exactement la même chose : le RSA nous a été transféré, au début des années 2000, et c'est toujours le montant du RSA de l'époque que nous recevons. Cela appelle à des débats sur l'allocation sociale unique sur le sujet. Je rappelle que l'on a maintenant la retenue à la source, donc on pourrait le faire de manière extrêmement simple. Mais, on voit ce reste à charge, qui n'est pas très important chez nous. Nous avons de la chance. Cela signifie que notre économie départementale se porte bien. On n'est pas non plus un département qui a des taux de chômage très importants, donc cela nous sauve. Mais, finalement, ce qui m'inquiète dans tout cela, c'est que l'on n'a pas la maîtrise totale de notre destin puisque nous sommes pris entre des recettes dont le dynamisme fait face à beaucoup d'inquiétudes et un état qui a fait des Départements une espèce de guichet unique sur lequel il n'a pas trop la main, et dont on n'a pas trop compris dans quel sens et pourquoi.

Je crois qu'il faut nous féliciter de ce budget que l'on arrive à construire. Dans les temps qui courent, arriver à diminuer de plus de 40 M€ notre endettement, c'est montrer à nos concitoyens que nous prenons extrêmement au sérieux le sujet de la dette publique. Je crois que cela doit être un élément de contentement pour l'ensemble des Conseillers Départementaux. Ce budget va nous permettre de continuer à investir. Je rappelle que l'on investit aussi pour les communes ; ce que nombre de Départements ne font plus. On peut passer un message à tous les maires

du territoire des Hautes-Alpes : ils continueront à être aidés, de la même manière qu'ils le sont chaque année. C'est extrêmement important dans un département qui a de nombreuses communes de très petite taille. Chacun connaît la structure de nos vallées et de notre département. Mais, pour autant, je crois que l'on ne pourra pas faire l'économie d'avoir un débat d'avenir sur l'échelon départemental dont je crois que chacune et chacun ici est convaincu qu'il est d'une pertinence, qui permet de régler les problèmes du quotidien, qui permet de travailler en bonne intelligence avec les acteurs de terrain. Et on voit bien qu'aujourd'hui, sans réforme profonde de notre logique institutionnelle locale et sans de nouvelles mesures de décentralisation, tout ce modèle-là est remis en cause.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Arnaud. Je passe la parole à Carole CHAUVET.

Madame CHAUVET.- Merci, Président. Chers collègues, je voulais en profiter pour parler d'insertion. Je voulais revenir sur le travail important fait sur ce début d'année 2024, en particulier des services et des Structures d'Insertion liés à l'Activité Économique que l'on appelle SIAE. Je voulais montrer que tout ce travail porte aujourd'hui ses fruits et nos bénéficiaires du RSA en sont les bénéficiaires, bien sûr, mais nous avons fait baisser leur nombre. C'est important.

Je voulais aussi remercier le Président, en particulier, et Patrick sur le fait d'avoir créé cette ligne dans le budget d'investissement pour l'insertion, qui est modeste pour cette première année, mais on voit que, dans le PPI, elle est constante. Je voulais donc souligner que le travail continue à se faire, va continuer à se faire dans les meilleures conditions pour l'insertion. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Carole. Je passe la parole à Monsieur CANNAT.

Monsieur CANNAT.- A mon tour de remercier Patrick et l'ensemble des services pour l'élaboration de ce budget. Un chiffre que je retiens : 63 M€ d'investissement, 36 M€ pour les routes. C'est relativement important. À relativiser puisque, sur 36 M€, il y a 12 M€ prévus sur la Marionnaise.

Comme je l'ai dit en commission, j'aurais préféré voir la DSEC (Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques) arriver dans ce budget. Les 4,7 M€ prévus de la DSEC qui viendraient dans ce budget augmenteraient un peu le budget des routes. Mais, 36 M€, cela reste quand même la moitié du budget d'investissement sur la partie Infrastructures. C'est beau. Je tiens à remercier le service des Routes de gérer l'ensemble de ce budget. C'est quand même un budget de prudence, et nous pouvons te remercier, Patrick, pour tout ce travail.

Au niveau du SDIS, tu l'as dit, Patrick, on joue la prudence. 8 M€ de la part du Département : cela paraît beaucoup, mais quand je regarde la TSCA (La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance), c'est 28 M€. Donc, finalement, ce n'est qu'une petite part que le Département donne au SDIS sur les 28 M€ de TSCA. On aurait pu demander plus.

On voit aussi qu'au niveau endettement, il y a de la prudence. J'attends avec impatience la DM de juin pour voir les réaffectations que l'on va avoir entre les chiffres qui vont nous arriver et les bonnes surprises que l'on peut avoir de l'État. Si l'on ne retient pas les 4 M€ que l'on nous a demandés, cela ne serait pas mal aussi et cela pourrait venir agrémenter un peu la DM de juin.

Monsieur LE PRESIDENT.- En tout cas, Marcel, il faudra que l'on pense aux gros investissements que l'on va faire en direction des Jeux Olympiques, et donc, il faut regarnir notre tirelire.

Monsieur MURGIA.- Un petit commentaire car je déduis de la proposition qui vient d'être posée sur la table par le Président du SDIS, Marcel CANNAT, qu'il s'agirait d'augmenter la participation *via* la TSCA pour faire baisser la participation des intercommunalités. Je voudrais dire que j'y suis totalement favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Bien. Monsieur HUBAUD ?

Monsieur HUBAUD.- Merci, Président. À mon tour de remercier Patrick et les services qui ont élaboré ce budget, et d'avoir pris en compte les demandes et la nécessité de notre soutien à notre agriculture qui en a grandement besoin, avec ce que l'on a vécu, le vote du Mercosur par l'administrative VON DER LEYEN de l'Europe, sans tenir compte de l'opposition de la France. Je trouve que c'est inquiétant et dramatique car si notre pays n'est plus écouté au niveau de l'Europe, il va falloir se poser des questions.

Néanmoins, le maintien des circuits courts avec nos collègues et avec tous ceux qui en bénéficient est une nécessité. Il faut donc accompagner nos agriculteurs et nos producteurs, là-dessus.

Le renouvellement des vergers est nécessaire. Et la politique que nous avons mise en place pour ce qui concerne la filière laitière, continuer à accompagner nos fromagers et aller dans le sens du Bleu du Queyras et de la Tomme du Champsaur, qui sont deux fleurons de nos fromagers

haut-alpins. Il faut maintenir cette aide précieuse auprès de toute notre agriculture. Je sais que c'est pris en compte.

Il est bien dommage que le Gouvernement BARNIER soit tombé parce qu'il y avait eu des engagements pris et des choses proposées pour aller de l'avant. J'espère que le Premier Ministre, François BAYROU, continuera sur cette lancée, ainsi que sur la compétence Eau qui avait été pratiquement actée par Michel BARNIER, et sur le non-transfert aux communautés de communes, bien que notre communauté d'agglomération n'en bénéficie pas, mais nous étions en train d'y travailler. Il va falloir recommencer de travailler avec François BAYROU, là-dessus. Je ne désespère pas de pouvoir y arriver et à inclure les cinq ou six agglomérations rurales françaises, comme la nôtre, pour pouvoir bénéficier de ce non-transfert. C'est important pour notre département.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Christian. Je passe la parole à Joël BONNAFFOUX.

Monsieur BONNAFFOUX.- Merci, Président. Tout d'abord, merci, Patrick, pour ce budget. C'est vrai que c'est un gros travail, et je te remercie. C'est surtout au nom des maires, en tant que Vice-président de l'AMF, que je souhaite intervenir parce que si l'on n'avait pas le Département, pour beaucoup de projets sur nos communes, on ne pourrait pas les réaliser. Tout cela, c'est du boulot pour nos entreprises, derrière, et c'est important aussi. Merci au Département pour les millions qui sont mis à disposition des communes, chaque année. Quand on fait des inaugurations, on s'aperçoit qu'il y a le Département, à chaque fois. La Région n'est pas toujours présente, mais le Département est toujours présent. Et surtout, nous avons des réponses rapidement. C'est important pour nos collectivités.

On va dire deux mots sur l'eau. Je souhaite que la compétence Eau soit optionnelle, que chacun puisse choisir. Sur notre communauté, on l'a mise en place. Ceux qui le désirent peuvent adhérer. Ceux qui ne le souhaitent pas continuent à garder leur compétence. Mais, avant tout, c'est la liberté concernant l'eau.

Voilà les deux mots que j'avais à dire par rapport à cela. En tout cas, merci au Département pour l'engagement car il n'y a pas beaucoup de Départements qui s'engagent comme le font les Hautes-Alpes pour aider les communes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Joël. C'est notre ADN, depuis longtemps, d'être aux côtés des communes car l'aménagement du territoire, ce n'est pas l'État, ce n'est pas la Région, ce sont essentiellement les communes et les communautés de communes. Pour nous, il est naturel de les soutenir et nous continuerons de le faire jusqu'à la fin de notre mandat, pour le moins.

Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD ?

Madame GARCIN-EYMEOUD.- A mon tour de remercier Patrick pour sa présentation détaillée. Je voulais juste vous exposer quelques mots sur la situation des Ressources Humaines. Patrick l'a dit, tout à l'heure, le Département consacrera 52 M€, cette année, à la rémunération de ses agents et à leur formation, ainsi qu'à l'action sociale en leur direction.

C'est un poste important de dépenses, mais un poste absolument nécessaire si nous souhaitons avoir une action efficace au service de nos concitoyens.

J'en profite pour remercier l'ensemble des agents du Département pour leur travail au quotidien, et un petit clin d'œil au service des Ressources Humaines qui travaille dans l'ombre.

Nous avons, je crois, trouvé un juste équilibre entre le besoin que nous avons en matière grise, pour élaborer des projets et les suivre, et en moyens financiers pour réaliser des actions concrètes pour les Haut-Alpins. J'en veux pour preuve que le nombre de nos agents est stable, depuis bien des années. Nous en comptons 1 181 en 2017, ils étaient 1 184 en 2023, soit trois de plus seulement. En revanche, l'enveloppe dédiée aux ressources humaines est passé de 43 M€ en 2017 à 52 M€ en 2023. 9 M€ d'augmentation pour trois agents. Vous allez me dire que cela fait cher payé.

Nous avons là, la démonstration de l'évolution du coût de nos agents. La démonstration que des décisions prises ailleurs que dans cet hémicycle ont des incidences très importantes pour nos finances. Je ne suis pas en train de dire que les revalorisations ou évolutions de la réglementation n'étaient pas nécessaires, après la période Covid, mais aussi pour l'attractivité de nos métiers, pour défendre le pouvoir d'achat de nos agents, pour nos aînés, pour leur retraite, etc. Il faut juste savoir que ces mesures ont un coût et qu'elles ont, toujours aujourd'hui, un coût important pour notre Collectivité.

Je formule donc le souhait, aujourd'hui, avec vous, que cette période d'extrême inflation trouve un terme afin que nous puissions garantir la qualité du service public que nous rendons à nos concitoyens, en stabilisant à la fois nos effectifs, mais aussi les dépenses que nous leur affectons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie. La parole est à Valérie ROSSI.

Madame ROSSI.- Merci, Président. Je ne peux pas m'empêcher de réagir à ce qui a été dit. Les mots que vous avez dits, ainsi que ceux de mes collègues, sont le reflet d'une actualité à laquelle nous sommes tous confrontés et qui a fait que nous sommes dans les circonstances qui sont celles dans lesquelles notre budget a été élaboré. Moi aussi, je tiens à saluer à la fois l'ambition et la prudence de notre Vice-président et des services, et la vôtre, Monsieur le Président.

Vous avez évoqué la motion de censure comme un fait, en déplorant le départ de Monsieur BARNIER, et vous l'avez fait dans le respect des choix démocratiques des membres de cette assemblée, a *fortiori* des citoyens qui peut-être nous écoutent, et surtout qui ont voté pour leurs députés, en juillet dernier. Je vous sais gré, et je salue, Monsieur le Président, votre esprit républicain.

Tout comme vous et comme mes collègues, je souhaite que nous puissions, entre le Gouvernement et le Parlement, nous inscrire dans une démarche constructive et que nous pourrions, dans les meilleurs délais, adopter un budget dans l'intérêt des Français et des Haut-Alpins.

Je souhaite surtout que ce qui a fait consensus dans les débats que nous avons eus soit repris dans les mêmes termes. Pour ma part, soyez assurés que je m'y efforcerai.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. On a fait le tour des demandes d'intervention. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de mettre le Budget Primitif du Département aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Le Budget est adopté à l'unanimité, et je vous en remercie tous, mes chers collègues.

(Applaudissements)

Monsieur RICOU.- Je veux simplement vous remercier toutes et tous pour cette unanimité et, à travers cette unanimité, remercier, car ils ont vraiment beaucoup travaillé, ces derniers mois, l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce Budget Primitif. Je veux les remercier et les féliciter pour leur implication et le travail qu'ils fournissent, qui n'est pas toujours un travail forcément visible, mais qui est un travail fondamental pour le bon fonctionnement de notre Institution. Merci pour eux.

Monsieur LE PRESIDENT.- Bravo ! Ils méritent amplement ces félicitations.

Sur le Budget du Laboratoire Départemental, y a-t-il des commentaires, des observations. S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Le Budget du Laboratoire est également adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je vais passer la parole à Patrick RICOU pour nous parler des taux de fiscalité.

CD-24-12-3283 FINANCES - FISCALITE 2025 - DEC. 2024

Monsieur RICOU.- Vous savez qu'en matière de fiscalité, les pouvoirs du Département sont réduits à leur plus simple expression. Il nous appartient simplement de nous prononcer sur les taux de fiscalité en matière de taxe sur les remontées mécaniques à 2 %, de taxe d'aménagement à 2,3 % et de taxe sur les droits de mutation à titre onéreux à 4,5 %. C'est la reconduction des taux qui sont en vigueur, depuis de nombreuses années.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'imagine qu'il n'y a pas matière à discussion sur ce rapport et je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Madame MOSTACHI.

◆ COHESION SOCIALE

CD-24-12-3214 SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) 2025-2031

Madame MOSTACHI.- Dans le cadre de la Loi NOTRe, l'État et le Département des Hautes-Alpes se sont vu confier l'élaboration conjointe du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Le précédent schéma, voté en 2018, a pris fin, cette année. Comme cela a été approuvé, en Assemblée Générale du 13 février dernier, le Département des Hautes-Alpes et l'État se sont engagés dans l'écriture d'un nouveau SDAASP.

Deux thématiques de travail ont été retenues :

- L'accès aux services publics. Cet axe permettra d'articuler et de rendre lisible le maillage du territoire, grâce au réseau Maison France Services et à celui des Maisons départementales des solidarités, et des communes, entre autres.

- L'inclusion numérique, enjeu majeur de l'accessibilité de cet axe de travail, doit permettre de lancer une véritable dynamique visant à assurer aux Haut-Alpins l'accès aux services numériques. L'enjeu de l'inclusion numérique n'est cependant pas que technologique. Il est avant

tout sociétal et doit favoriser l'accès aux droits, mais aussi l'insertion citoyenne et professionnelle.

Afin de permettre un travail en collaboration étroite avec l'assemblée, l'ensemble des acteurs de notre département, les intercommunalités, les acteurs publics, privés ou associatifs, a été réuni pour coconstruire les orientations présentées dans ce nouveau schéma.

Cinq axes de travail et vingt-et-une actions sont proposés dans le nouveau plan d'action du SDAASP 2025-2031. Ils sont listés dans le rapport.

Enfin, pour que ce schéma soit opérationnel et réponde aux particularités de chaque intercommunalité, une convention spécifique à chaque territoire sera signée entre chaque EPCI, l'État et le Département, au premier trimestre 2025. Cette convention permettra la mise en œuvre effective du programme d'action.

Il vous est donc proposé, aujourd'hui, de voter le nouveau Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public et son programme d'action, afin de promouvoir une plus grande coopération de l'ensemble des acteurs territoriaux qui contribuent à l'accessibilité des services publics des Haut-Alpins.

Le Département toujours au service de ses habitants. Je remercie Patrick aussi pour avoir maintenu un budget dans la cohésion sociale au moins identique au précédent.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Ginette. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Monsieur BONNAFFOUX.- Concernant ce rapport, vous savez que, plusieurs fois, je suis intervenu concernant la MDS sur le secteur de l'intercommunalité Serre-Ponçon/Val d'Avance, mais aussi sur le canton

de Chorges. A l'heure actuelle, nous n'avons aucune MDS dans le secteur. On représente à peu près 8 000 habitants sur la communauté de communes, plus Chorges qui a près de 3 000 habitants. Donc, un total de population très important dans le secteur et, à chaque fois, on n'est pas pris en compte. Nous sommes le seul canton et la seule intercommunalité à ne pas disposer de MDS sur le département. Je trouve cela regrettable. Je suis intervenu plusieurs fois. À chaque fois, on me sort des chiffres, on me dit qu'il y a des permanences. Oui, il y a des permanences quand il y a des assistantes sociales ; ce qui n'est pas toujours le cas. Sur La Bâtie, on a attendu parfois plusieurs mois pour avoir une assistante sociale.

Les communautés de communes ont fait de gros efforts en créant les Maisons France Services. Je trouve très regrettable que le Département ne fasse pas le même effort pour nous doter d'une MDS sur nos secteurs. Il faut que l'on aille sur Gap, d'accord, mais imaginez les personnes en difficulté aller sur Gap pour trouver une assistante sociale, ou aller sur Embrun. Regardez les déplacements, quand on dit d'économiser les déplacements, de faire attention. Je pense qu'il y a là une incohérence et j'aurais du mal à faire voter à l'intercommunalité le schéma.

Monsieur LE PRESIDENT.- Voilà une demande claire. La situation actuelle dans votre territoire mérite une attention particulière, et nous allons engager, avec les services, une réflexion pour corriger cette anomalie.

Monsieur BONNAFFOUX.- En sachant que notre secteur est en pleine évolution. Toutes les communes sont en augmentation de population. Je pense qu'il faut y réfléchir et ne pas nous oublier.

Monsieur TENOUX.- Non, cher collègue, vous n'êtes pas seul, nous sommes deux. Le canton de Serres, également. Effectivement, nous bénéficions de permanences, et ce déficit présentiel fait que les espaces France Services ont un surcroît de travail. Cela nous interpelle également. Comme tu le disais, la population augmente, notamment dans ces territoires, et il y a une surcharge de travail des espaces France Services qui ne sont pas spécialisés dans le domaine. Nous avons fait un gros travail avec la MDS de Laragne pour renforcer ce service aux habitants, mais sur Serres, comme chez toi, je pense que cela mérite réflexion. Et j'ai bien entendu les propos du Président sur le sujet.

Monsieur BONNAFFOUX.- Nous sommes la sixième communauté de communes du département, et on n'a pas de dotation. C'est pour cela que je m'abstiendrai.

Monsieur LE PRESIDENT.- En tout cas, votre demande est bien reçue et nous allons travailler pour faire modifier notre organisation.

Monsieur MURGIA.- Une fois n'est pas coutume, on ne sera pas en plein accord, mais je me sens obligé, dans ce débat, de nous rappeler à toutes et à tous que l'on ne peut pas venir de voter le budget et de se féliciter de maîtriser nos charges de financement et nous dire, quelques minutes après, que l'on veut tous des dépenses supplémentaires.

J'entends l'iniquité territoriale, cher collègue. Je pense que le problème n'est pas qu'il manque forcément des MDS. Je pense que le problème est qu'il manque de tout parce que l'État s'est désengagé partout. Je trouve que c'est un bien mauvais procès que l'on fait au Département car le Département est encore présent territorialement sur de nombreux endroits, sur les routes, sur les MDS. J'entends qu'il n'y en a pas dans

toutes les intercommunalités, et je me sens bien mal placé, dans la position qui est la mienne, pour te faire un reproche ou dire que je serais mieux placé pour savoir s'il en faut une ou pas dans ton intercommunalité. Je dis juste que ce qui, à mon avis, gêne le plus les citoyens, c'est que, depuis 20 ans, l'État a fermé globalement les gendarmeries, les services des impôts, les services des impôts aux entreprises qui soit ont fermé, soit sont ouverts sur de très petites plages horaires, qu'il n'y a plus de Poste et qu'à chaque fois, c'est la commune ou l'intercommunalité qui paye. Souvent, les bureaux de Poste sont hébergés dans des locaux publics, communaux ou intercommunaux, et les Maisons France Services, dont tout le monde se félicite en expliquant que c'est une révolution, ce sont encore les présidents d'intercommunalité qui les payent.

Je crois que l'on devrait mieux avoir une réflexion globale Département/Intercommunalités/État en se disant : quels sont les services publics de proximité qui manquent à nos citoyens et comment on peut faire pour y répondre, plutôt que d'essayer chacun sur son secteur, en faisant par là-même un procès au Conseil Départemental qui, je crois, n'est finalement pas adapté.

Je ne voulais pas apporter un jugement sur votre territoire, mais remettre le débat au milieu de quelque chose que nous subissons tous, depuis 20 ans.

Monsieur BONNAFFOUX.- Je ne le fais pas du tout au niveau du Département car nous avons fait des efforts au niveau des Maisons France Services, des bureaux de Poste, des gendarmeries qui sont communales sur nos secteurs. Mais, je demande simplement d'avoir une réflexion sur notre secteur par rapport à son évolution, par rapport à l'augmentation de population sur nos secteurs, et à la demande des

administrés aussi par rapport aux déplacements. Mais, à aucun moment, je n'attaquerais le Département, mon cher collègue.

Monsieur RICOU.- En complément des propos d'Arnaud et de Joël, effectivement, je comprends la position de Joël et sa demande par rapport à l'évolution démographique qui doit être un élément de l'analyse, mais cela ne doit pas être la seule non plus car nous avons une organisation territoriale. Quand tu habites à La Chapelle-en-Valgaudemar, même s'il y a une MDS à St-Bonnet, sur le canton, la difficulté y est aussi. Il faut regarder l'éloignement, l'organisation géographique, la desserte en matière de transports en commun car tous nos concitoyens n'ont pas le même niveau d'accès aux transports en commun. C'est un petit peu tous ces critères qu'il faut regarder pour définir la présence territoriale du département pour faire en sorte que, peu ou prou, nos concitoyens haut-alpins aient accès à ce service de proximité qui est fondamental. Cette présence de nos MDS et de nos travailleurs sociaux sur le territoire doit se regarder, mais en combinant plusieurs critères d'analyse.

Madame MOSTACHI.- Je voulais rajouter aussi que nous sommes confrontés à l'attractivité des métiers. Des assistantes sociales, on n'en trouve pas. On peut multiplier les MDS, si nous n'avons pas le personnel pour travailler, cela va être compliqué.

Je veux bien entendre votre manque sur votre territoire, et je pense que l'on y travaillera, Président. Il faut surtout valoriser le travail que fait le Département sur l'attractivité des métiers, que ce soit dans les SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), sur les métiers d'assistantes sociales, etc. C'est un tout. On ne peut qu'avancer petit à petit. Sois rassuré, Joël, on tiendra compte de ta demande.

Monsieur MOUGIN.- Je souscris à ce qu'a dit Arnaud. On ne peut pas voter un budget, avoir un débat sur la nécessaire maîtrise de nos dépenses publiques et demander constamment la création de nouveaux services. Je rappelle à nos collègues qu'il y avait eu un débat sur la MDS de Tallard, un territoire avec une croissance démographique aussi importante. On sait que la plupart de ces habitants, aujourd'hui, travaille à Gap, ils bénéficient des services de Gap.

Je pense qu'il peut y avoir un débat. On parle d'amélioration de l'accessibilité, il y a la question de la flexibilité, de l'innovation. Une MDS qui ferme à 17 h est-elle réellement accessible ? Le débat est là.

J'ai vu que le Département avait l'ambition de faire du contrôle de gestion, peut-être que le contrôle de gestion, c'est l'innovation, on change nos pratiques, et peut-être qu'un jeune qui travaille à Gap, qui finit à 18 h, et qui a besoin d'accéder à un service, il peut le faire en visio ou par un moyen dématérialisé. On l'a vu lorsque l'on a travaillé avec Ginette : un jeune qui travaille et qui ne peut pas accéder à la Mission Jeunes ou à la MDS parce qu'elle ferme à 17 h, il me semble que le vrai problème est là. Travaillons sur notre organisation et nous aurons un meilleur résultat.

Monsieur BONNAFFOUX.- Par rapport à ce qu'a dit Ginette, j'ai bien entendu. On travaille sur un schéma qui va jusqu'en 2031, donc on peut mener la réflexion quand même peut-être pour 2031 ; je n'ai pas dit tout de suite. C'est avoir la réflexion sur notre secteur. Du coup, je ne m'abstiendrai pas, je voterai.

Monsieur LE PRESIDENT.- Sur ce rapport, la discussion est aboutie. Je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport est adopté. Comme quoi, la discussion est importante.

Je passe la parole à Béatrice ALLOSIA.

ENFANCE

**CD-24-12-3275 HEBERGEMENT DES ENFANTS CONFIES -
PROTOCOLE RELATIF AU TRAITEMENT DES FUGUES
DE MINEURS DANS LE DEPARTEMENT DES HAUTES-
ALPES - DEC.2024**

Madame ALLOSIA.- Chef de file de la protection de l'enfance, le Président du Département a la charge des mineurs en danger qui lui sont confiés par le juge des enfants ou à la demande des parents en difficultés.

Afin de prendre en charge ces mineurs, le Président du Département autorise des établissements d'accueil, type maisons d'enfants à caractère social, les MECS, ou délivre des agréments d'assistants familiaux à des particuliers. Il arrive que ces jeunes confiés fuguent de leur lieu de placement, mettant en tension les structures.

Afin de répondre au mieux à ces difficultés, un protocole de traitement des fugues de mineurs a été travaillé avec les services du tribunal judiciaire, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), de la police, de la gendarmerie et du Département.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport est adopté, je vous en remercie. Je vais passer la parole à Carole CHAUVET.

INSERTION

CD-24-12-3198 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - DEC. 2024

Madame CHAUVET.- Merci, Président. Dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes, le Département agit en faveur de la prévention des risques de précarité et pour favoriser l'insertion des jeunes Haut-Alpins âgés de 18 à 25 ans. Ce fonds aide en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la formation et de la mobilité.

Chaque année le comité directeur du FAJ se réunit pour effectuer un bilan du FAJ de l'année écoulée. Au regard des constats relevés, au cours de l'année 2023, le comité du 23 mai 2024 a proposé une révision du règlement intérieur portant sur l'aide au permis de conduire, dans le cadre de l'aide à la mobilité. Celles-ci concernent uniquement la partie « aide individuelle au permis de conduire » et sont les suivantes :

- La réévaluation financière de l'aide au permis de conduire, dans le cadre du FAJ, à hauteur de 800 € au lieu de 400 €.

- La modification du critère d'âge pour les aides individuelles à la mobilité, pour se mettre en conformité avec l'âge légal du permis de conduire qui est donc de 17 ans.

Le reste du contenu du règlement intérieur demeure identique.

À partir d'une estimation basée sur le réalisé 2018-2023, cette revalorisation impacterait le budget Mobilité du FAJ de la manière suivante : un financement moyen annuel à hauteur de 8 666,67 € au lieu de 4 235,63 €.

Je tenais à préciser qu'à la suite des commissions de travail de jeudi dernier, le délai de validité a été modifié également, passant de 12

mois à 18 mois, compte tenu des délais pour obtenir un rendez-vous pour le permis. Je remercie les collègues de la commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

CD-24-12-3261 ACHATS PUBLICS - AVENANT N°1 - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MDS DE VEYNES ET DU CENTRE SOCIAL RURAL EMILE MEURIER - DEC. 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- Au vu des avancées dans la réalisation du projet de restructuration et d'extension de la MDS de Veynes et du Centre social rural Emile Meurier, la passation d'un marché de conception/réalisation est désormais envisagée. Le marché de conception/réalisation est un marché de travaux permettant à l'acheteur de confier à un opérateur économique une mission économique portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux. Ce choix est justifié, compte tenu de l'objectif d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et de la complexité de l'opération rendant nécessaire l'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage.

Le calendrier de mise en œuvre du projet est également réactualisé pour prendre en compte ces modifications.

Une modification de la représentation de la Commune de Veynes, lors de la Commission d'Appels d'Offres, est également à opérer,

afin d'être en conformité avec le règlement de la Commission d'Appels d'Offres du Département.

Il est, en conséquence, présenté à votre décision l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage.

S'il n'y a pas de commentaires, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport est adopté. Je vous en remercie. Et je vais passer la parole à Madame GRENIER.

COLLÈGES

CD-24-12-3231 COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE DE VEYNES - APPROBATION PROGRAMME ET LANCEMENT CONCOURS DE CONCEPTEURS - DEC. 2024

Madame GRENIER.- Merci, Président. Le Département a inscrit à son Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2028 le lancement des études du projet de restructuration du collège de Veynes. L'étude de programmation, qui a été approuvée au comité de pilotage du 2 décembre 2024, a permis de définir l'enveloppe du projet à un montant de 9 300 000 € TTC (valeur septembre 2024). Cette étude nécessite à présent une approbation du maître d'ouvrage.

Afin de sélectionner un maître d'œuvre, il est proposé l'organisation d'un concours de concepteurs, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, impliquant la désignation d'un jury de concours qui doit être composé d'au moins un tiers de membres possédant une qualification en rapport avec celle du candidat à sélectionner. Ce mode de sélection, qui permettra l'émulation des concepteurs au travers de la remise d'une esquisse, rend obligatoire

l'attribution d'une prime pour la prestation fournie, qui pourra être modulée selon l'appréciation du jury.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires particuliers sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-12-3307 COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE
CENTRE A GAP - TRANSFERT DE LA MAITRISE
D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT - ERRATUM - DEC.
2024**

Madame GRENIER.- Il s'agit d'un erratum par rapport à la délibération de novembre dernier. Suite à une erreur matérielle, il convient de compléter le contenu de l'avenant n° 3 afin d'intégrer le transfert d'un marché supplémentaire, marché qui s'appelait « Qualité environnementale et d'économie de la construction », qui était attribué à DOMÈNE SCOP. Ceci portant donc à six le nombre de marchés à transférer au Département, dans le cadre du transfert de la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le nouveau document en annexe de la délibération annule et remplace le précédent approuvé lors de la session du 5 novembre dernier.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Ce rapport est adopté, et je passe la parole à Monsieur CANNAT.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-24-12-3259 FONCIER IMMOBILIER - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DEC. 2024

Monsieur CANNAT.- Ce rapport a pour objet l'actualisation des redevances d'occupation du domaine public, suite au décret du 18 août 2023. Ce décret fixe les nouveaux maxima pour les opérateurs d'énergie et de télécommunications.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

CD-24-12-3265 ENVELOPPES CANTONALES - INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT - RÉPARTITION 2025 - DEC. 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que, dans le cadre du règlement des aides aux tiers actuellement en vigueur, il nous appartient d'approuver les clés de répartition pour les enveloppes cantonales d'investissement et de fonctionnement.

Je vous rappelle également que, pour l'investissement, les enveloppes sont définies à partir de 40 % de part fixe, 30 % sur la superficie du canton, 30 % sur la population DGF. Pour le fonctionnement : dans les mêmes proportions.

Dans le présent rapport, il est proposé d'attribuer les dotations attribuées à chaque canton issues de l'application de ces clés de répartition, pour l'année 2025.

Je vous rappelle que le global de ces enveloppes cantonales représente 1 M€ pour l'investissement et 300 000 € pour les enveloppes de fonctionnement.

Je vous demande de valider ces propositions.

(Adopté à l'unanimité)

Monsieur ROUX.- Pour les enveloppes cantonales, il faudra penser à les réévaluer au niveau de l'inflation. Elles ont été inchangées depuis le début du mandat, et la vie devient chère, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous avez vu qu'elles n'ont pas baissé.

Monsieur ROUX.- Factuellement, si elles n'augmentent pas au niveau de l'inflation, elles baissent.

Monsieur LE PRESIDENT.- Elles auraient pu baisser, en plus. Quand on parle de faire des économies sur le budget de fonctionnement, on se pose des questions, y compris sur les enveloppes cantonales. Le verre est à moitié plein et pas à moitié vide. Donc, elles n'ont pas baissé.

Monsieur CANNAT.- J'allais rejoindre les propos de Rémi ROUX, mais je vais m'abstenir.

**CD-24-12-3266 VOIRIE COMMUNALE - REPARTITION DE L'ENVELOPPE
CANTONALE 2025 - DEC. 2024**

Monsieur CANNAT.- Par délibération du 25 septembre 2018, le Département des Hautes-Alpes a défini les modalités d'attribution des subventions du Département, dans le cadre du programme de voirie communale. Une enveloppe globale est votée annuellement au Budget Primitif, pour permettre aux petites communes de moins de 2000 habitants d'entretenir leur patrimoine de voirie, composé des voies communales, telles qu'inscrites sur leur tableau de classement, et de la voirie rurale. Cette enveloppe, dotée de 1 M€, fait l'objet d'une ventilation cantonale en début d'exercice budgétaire, selon la clé de répartition suivante : 154 000 € sur la partie fixe de l'ensemble des cantons, soit 14 000 € par canton ; 846 000 € sur la part variable des cantons, calculée au prorata de voirie communale classée.

Il est proposé d'approuver les dotations cantonales du programme Voirie communale pour l'année 2025, et d'accorder une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux des communes éligibles à l'enveloppe Voirie communale, à la date du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CANNAT.

Monsieur AILLAUD.- Je voudrais simplement rappeler que cette enveloppe de voirie communale ne concerne que 11 cantons sur 15 puisque les 4 de Gap sont exclus. Je ne suis pas le mieux placé pour indiquer que les 4 cantons gapençais en sont exclus, mais je me permets de le dire quand même. Et je précise aussi que toutes les communes de plus de 2 000 habitants ne peuvent pas prétendre à cette enveloppe. Je crois qu'il y a, à ce jour, sauf erreur de ma part, 11 communes de plus de

2 000 habitants sur le département des Hautes-Alpes. C'était juste une précision.

Monsieur PARA.- Une question : est-ce que cette enveloppe est totalement consommée, chaque année ?

Monsieur CANNAT.- J'allais te dire qu'il en manque.

Monsieur PARA.- Tu devrais en demander plus.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous ferais remarquer que cette enveloppe n'a pas baissé non plus.

Monsieur CANNAT.- Je vous fais remarquer qu'elle n'a pas augmenté.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport est adopté, je vous en remercie. Je vais passer la parole à Bernadette SAUDEMONT.

(A. MURGIA quitte l'hémicycle à 11h30)

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ

CULTURE

CD-24-12-3223 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE REAMENAGEMENT DES RESERVES - DEC. 2024

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président. Cette délibération concerne le Musée Muséum Départemental, et le présent rapport a pour objet la demande d'une subvention d'un montant de 30 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette subvention financerait les prestations relatives au réaménagement des réserves du Musée Muséum Départemental, notamment celles actuellement conservées à Aspres-sur-Buëch. Les réserves du musée sont localisées dans plusieurs sites. Une partie des collections est conservée au sein du musée (beaux-arts, ethnologie, archéologie, céramiques, etc.), 60 000 parts d'herbiers sont déposées au Conservatoire botanique national alpin, et les collections d'histoire naturelle (zoologie, entomologie, paléontologie, minéralogie), le lapidaire archéologique et l'art contemporain sont conservés dans une ancienne boyauderie à Aspres-sur-Buëch, propriété du Département.

Dans le cadre du projet scientifique et culturel du Musée Muséum Départemental, l'adéquation des espaces de réserve aux normes de conservation est étudiée, et la répartition des collections dans ces différents sites est questionnée.

Une étude de programmation et de conservation préventive va être lancée pour élaborer des scénarios de redéploiement des collections qui satisfasse aux exigences de conservation des collections *Musée de France*. Nous avons le label *Musée de France* et cela nous oblige, quelque part.

Une subvention de 30 000 € de la DRAC permettrait de consolider le budget de l'étude : diagnostic des espaces de réserve, étude préalable en conservation préventive et accompagnement méthodologique.

Je vous prie de bien vouloir voter cette demande de subvention.

Monsieur LE PRESIDENT.- A la demande insistante de Bernadette SAUDEMONT, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-12-3303 CEDRA - PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - MODIFICATION DES CRITERES D'INTERVENTION - DEC. 2024

Madame SAUDEMONT.- Il s'agit d'une modification des critères d'intervention puisque, par délibération de décembre 2023, nous avons approuvé le dispositif Parcours d'éducation artistique et culturelle. Ce dispositif avait, dans sa forme initiale, vocation à accompagner des structures associatives et publiques haut-alpines dans la mise en œuvre d'actions visant à sensibiliser au fait culturel les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans sur tous les temps (stages, scolaires, hors scolaires).

Ce dispositif a donné lieu à une première édition, en 2024, permettant un intéressant retour d'expérience. Aussi, il apparaît nécessaire, maintenant, d'étendre ce dispositif aux différents publics haut-alpins, dans une diversité de cadres et d'âges élargie (publics jeunes et scolaires, publics empêchés, hospitalisés, publics spécifiques de centres sociaux ou de structures d'enseignement adaptées, résidents d'EHPAD, etc.).

Par le présent rapport, il est proposé d'approuver la modification de ces critères d'intervention, l'aide apportée à chaque projet ne pouvant excéder 5 000 €.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-12-3304 CEDRA - CREATION D'UN DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT A L'ACCUEIL EN RESIDENCE
ARTISTIQUE - DEC. 2024**

Madame SAUDEMONT.- Le Schéma départemental de la Culture, adopté en 2023, prévoit, parmi ses trois axes majeurs, le soutien à une politique culturelle pour tous. Par ce schéma, la Collectivité ambitionne notamment de porter, au-delà du département, le rayonnement culturel, patrimonial et artistique haut-alpin.

L'axe 2.2 « Contribuer à la diversité de l'offre culturelle » propose de soutenir la création et de développer la présence artistique sur les territoires. A la rencontre de ces enjeux, il convient donc que le Département puisse développer, à destination des structures culturelles du territoire, une aide à l'accueil d'artistes en résidence. De fait, plusieurs acteurs identifiés organisent déjà ce type d'accueil, tandis que d'autres souhaiteraient mettre en place des accueils en résidence, sans toutefois disposer de l'expérience ou de l'ingénierie nécessaire.

Un dispositif identifié permettrait de définir un cadre d'action et de coordonner cet effort sur le territoire.

Les champs artistiques concernés couvrent l'ensemble des domaines accompagnés par le Département, allant des arts de la scène aux arts plastiques, ainsi que la culture scientifique et ses médiations.

La question des publics est également centrale dans cette proposition. Et ce dispositif intègre pleinement l'enjeu essentiel de la rencontre avec les populations haut-alpines *via* une série d'actions culturelles associées à l'octroi de ce dispositif.

Pour rappel, l'aide financière assortie serait d'un montant de 5 000 €, n'excédant pas 70 % du budget de l'opération.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ?

Monsieur AILLAUD.- Une petite observation : c'est une bonne et heureuse initiative – merci, Bernadette – puisque, sur le Château de Tallard notamment, nous avons régulièrement des expositions au long cours, en été, et je pense que la municipalité qui porte ces belles manifestations saura candidater à ce projet. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport est adopté, et je passe la parole à Valérie GARCIN-EYMEOUD.

JEUNESSE

CD-24-12-3287 JEUNESSE - PROJET "TERRES MONVISO+ PROA(c)TIVE" - DEC. 2024

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Merci, Président. Pour vous parler de la jeunesse et des programmes européens.

Le comité de suivi du programme européen transfrontalier France-Italie, ALCOTRA 2021-2027 a approuvé, en 2024, les stratégies de mise en œuvre des plans intégrés territoriaux, que l'on appelle PITER+, dont le PITER+ Monviso. Un plan de plus de 7 M€ dont le chef de file est la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras, et un plan qui fait suite au précédent plan européen, PITER Monviso tout simple – si je peux dire - pour lequel nous étions déjà partenaires, notamment sur le volet des risques naturels.

Ce nouveau PITER+ Monviso est composé de trois projets simples : la gestion des risques naturels liés au changement climatique, l'économie de la montagne avec le tourisme durable, la culture et le patrimoine, et puis la jeunesse. Un plan qui est nommé PROA(c)TIVE.

Le Département des Hautes-Alpes a souhaité être partenaire de ce projet transfrontalier, dont le chef de file est italien. Il s'appelle le Consorzio Monviso Solidale. La candidature, déposée par le chef de file italien, va donc permettre au Département des Hautes-Alpes de solliciter une aide de 80 % de FEDER, avec les actions que nous avons bien évidemment en lien avec notre Plan Départemental Jeunesse sur l'éveil du jeune, l'engagement du jeune et l'avenir du jeune. Des actions qui seront menées en collaboration avec les deux Communautés de Communes partenaires de ce PITER, que sont le Guillestrois-Queyras et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

LOGEMENT

CD-24-12-3294 LOGEMENT ET HABITAT - LE NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES (SPRH) - DEC. 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- Le Conseil d'Administration de l'ANAH a délibéré, le 13 mars 2024, sur un nouveau mode de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du nouveau SPRH. L'objectif est d'assurer la continuité du financement des espaces Conseil et France Rénov', dès le

1^{er} janvier 2025, en prenant la suite du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) qui prend fin au 31 décembre.

Les missions dévolues au SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) sont réparties en trois volets : un volet « dynamique territoriale », un volet « informations, conseils, orientations », un volet « accompagnement », ce dernier étant facultatif. Donc, à décider.

Le Département a affirmé sa volonté auprès du Préfet de Région d'assurer la maîtrise d'ouvrage du nouveau Pacte territorial France Rénov' sur les deux premiers volets, en partenariat avec les EPCI, en s'appuyant sur la Maison de l'Habitat des Hautes-Alpes et ses acteurs qui sont le Département, l'ADIL, le SOLIHA, le CAUE et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

L'organisation en place dans les Hautes-Alpes permettra d'assurer, dès le 1^{er} janvier 2025, la continuité du service aux usagers pour la rénovation énergétique, et de faire évoluer les missions selon les attentes de l'ANAH, notamment sur les thématiques « Adaptation à la perte d'autonomie », « habitat indigne », « copropriétés » et « habitat locatif ».

Le Département des Hautes-Alpes doit s'engager à signer un Pacte territorial France Rénov' par délibération prise avant la fin de l'année 2024 et préciser les volets couverts et les périmètres d'intervention. Cette délibération permettra la prise en compte par l'ANAH des dépenses engagées par le Département, à partir du 1^{er} janvier 2025, pour la mise en œuvre de ce nouveau service public.

Les EPCI volontaires, qui souhaitent cosigner le pacte, doivent également délibérer avant la fin de l'année 2024.

Le Département devra approuver le Pacte territorial avec sa maquette financière avant le 30 juin 2025. Il est proposé, par ce rapport, l'engagement de principe du Département en tant que maître d'ouvrage du

Pacte territorial, pour 5 ans, pour les volets 1 et 2 obligatoires sur tout le périmètre départemental.

S'il n'y a pas de commentaires, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais passer la parole à Monsieur CANNAT.

◆ FINANCES

CD-24-12-3151 FINANCES - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2025-2028 AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES (SDIS 05) - DEC. 2024

Monsieur CANNAT.- Dans un contexte de risques croissants et de nouveaux enjeux liés au changement climatique, le Département souhaite assurer un financement pérenne et suffisant pour permettre au SDIS de mener à bien ses missions de prévention, d'intervention et de formation.

En finançant le SDIS, le Département des Hautes-Alpes investit durablement dans la sécurité de son avenir, dans celle de ses habitants et des infrastructures publiques comme privées.

Par la conclusion d'une convention pluriannuelle 2025-2028, les parties entendent se donner une visibilité quant aux années à venir. Toutefois, elles actent la nécessaire adaptabilité de celle-ci, au regard du contexte budgétaire et économique incertain, au regard des évolutions des besoins de sécurité civile résultant notamment du changement climatique et des catastrophes et évènements qui peuvent en résulter.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-12-3305 FINANCES - DOTATION ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES
(SDIS 05) - ANNEE 2025 - DEC. 2024**

Monsieur CANNAT.- Par délibération du 17 décembre 2024, le Département des Hautes-Alpes a réitéré son soutien indéfectible en approuvant la signature d'une convention de partenariat pluriannuel 2025-2028 avec le SDIS - c'est ce que nous venons de faire - concernant l'évolution de la contribution départementale au budget de l'établissement. Dans ce cadre, il est proposé, par le présent rapport, d'approuver le montant de la dotation de fonctionnement pour l'année 2025, d'un montant de 8 649 906 €.

Monsieur le Président, il est dommage que Monsieur Arnaud MURGIA soit parti puisque cette convention prévoit juste l'indice du coût de la vie à 2 %. Le Département donne une participation de 1,9 %, donc inférieure à l'indice du coût de la vie, et les collectivités sont à 1,7 %. Donc, je demande à Marine MICHEL de lui rapporter que l'on est largement en dessous du coût de la vie, à 1,7 %. Si les communautés de communes et les communes veulent augmenter en rapport du coût de la vie, elles peuvent aller jusqu'à 2 %.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mais, la dotation n'a pas baissé. Le message sera sûrement transmis. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-12-3176 FINANCES - CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME
ET ENVIRONNEMENT (CAUE) - GARANTIE DE
RESSOURCES 2025 - DEC. 2024**

Monsieur RICOU. - Vous savez que le CAUE est financé par une partie de la taxe d'aménagement qui est venue se substituer à trois taxes qui existaient dans le passé : la taxe locale d'équipement, la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, ainsi que la taxe départementale destinée au financement des CAUE. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule taxe, la taxe d'aménagement, qui peut être soumise à des variations en fonction du marché de la construction, notamment.

Pour garantir une certaine stabilité dans les financements et dans les budgets du CAUE, comme nous le faisons maintenant depuis 3 ans, il vous est proposé de délibérer sur une garantie de ressources au même montant que celui de l'année dernière, c'est-à-dire à hauteur de 335 000 €. Là aussi, cela n'a pas baissé.

Monsieur LE PRESIDENT. - Il n'y a pas de commentaires, mais il faudra dire au Président du CAUE que cela n'a pas baissé et, bien entendu, il ne participe pas au vote. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents)

◆ FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

**CD-24-12-3244 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,
TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES -
DEC. 2024**

Madame GARCIN-EYMEOUD.- La vie de la Collectivité. Au menu de cette délibération, des ajustements essentiellement, des reconductions de postes, des utilisations de supports de postes vacants et des transformations de postes. Tous les pôles sont concernés, donc il n'y a pas de jaloux. Et tout cela est pour une gestion des plus efficace pour pouvoir travailler dans les services.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport appelle-t-il de votre part des observations ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-12-3296 RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EMPLOIS - SUPPRESSIONS DE POSTES - DEC.
2024**

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Tout simplement une mise à jour pour faire un rapprochement entre le nombre de postes figurant au tableau des emplois et les effectifs en gestion au sein de la collectivité. Vous avez pu remarquer que cela évolue, que cela bouge pas mal, donc de temps en temps, il n'est pas mal de refaire le point pour une gestion efficace et au plus près des finances de notre Collectivité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

DIVERS

CD-24-12-3033 AFFAIRES JURIDIQUES - MODIFICATION DE DESIGNATIONS DES REPRESENTATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS - DEC. 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- Suite au décès de Daniel GALLAND, il convient de procéder à la modification de certaines désignations des représentants de notre Conseil Départemental appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs. Vous avez la liste dans le rapport et je vous demande de l'approuver.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-12-3253 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - DEC. 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport concerne le compte- rendu d'autorisation d'ester en justice, en fonction de la délégation que vous m'avez donnée, au début de notre mandat.

Au tribunal administratif : une requête en contentieux sociaux, une requête recours pour excès de pouvoir.

Au tribunal pour les enfants : deux requêtes d'assistance éducative. Cela concerne des mineurs non accompagnés.

En Cour d'Appel : une requête d'assistance éducative pour un mineur et deux requêtes d'assistance éducative pour des MNA.

En Conseil d'État : une requête en recours pour excès de pouvoir.

Je vous demande de prendre acte de ces décisions.

(L'assemblée prend acte à l'unanimité)

**CD-24-12-3279 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - COMITE REGIONAL POUR
L'EMPLOI (CRPE) - DEC. 2024**

Monsieur LE PRESIDENT.- Il convient d'arrêter la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant de notre Conseil Départemental pour siéger au sein du Comité régional pour l'emploi.

Je vous propose de désigner, en tant que titulaire, Madame MOSTACHI et, en tant que suppléante, Madame CHAUVET.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-12-3319 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA
NATURE DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS) - DEC. 2024**

Monsieur LE PRESIDENT.- Il convient d'arrêter la désignation de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) pour les formations suivantes :

Pour la formation des Sites et Paysages, on propose Lionel PARA en titulaire, et Valérie GARCIN-EYMEOUD en suppléant.

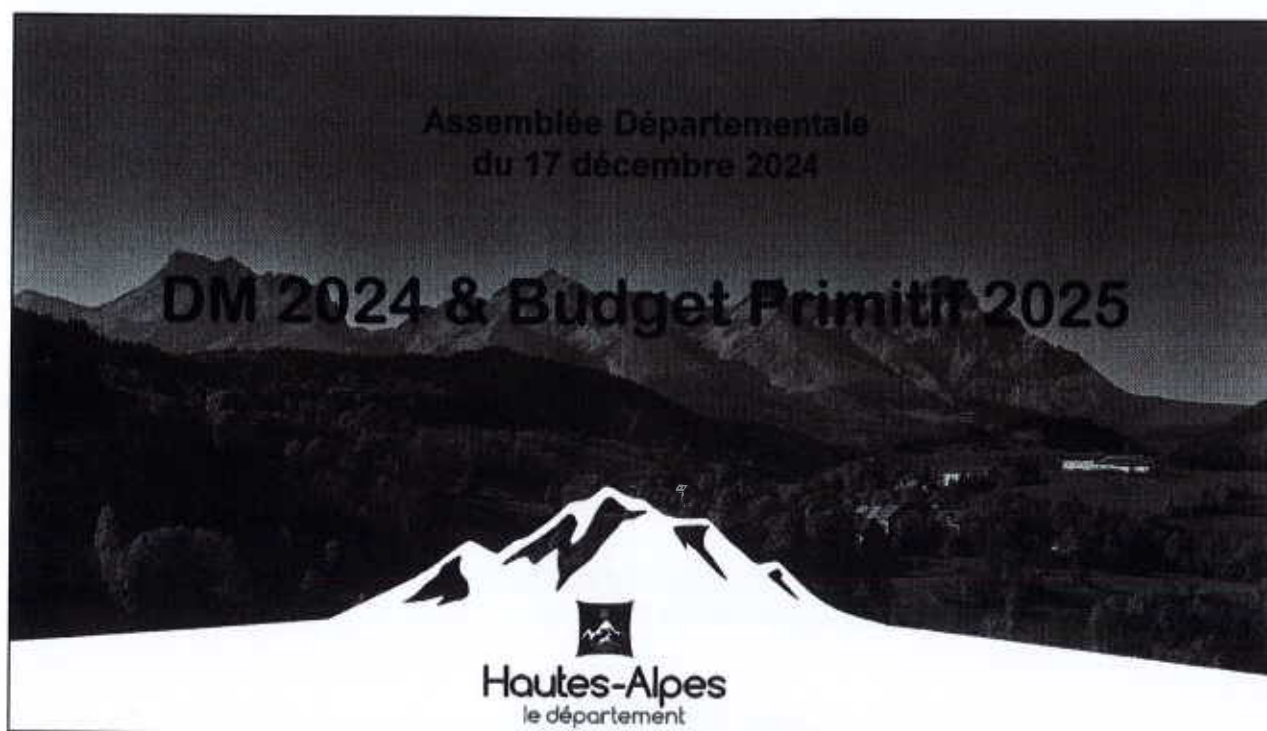
En formation Publicité : je vous propose Lionel PARA en titulaire et Christian HUBAUD en suppléant.

Pour les formations UTN : on propose de désigner Patrick RICOU en titulaire et Maryvonne GRENIER comme suppléante.

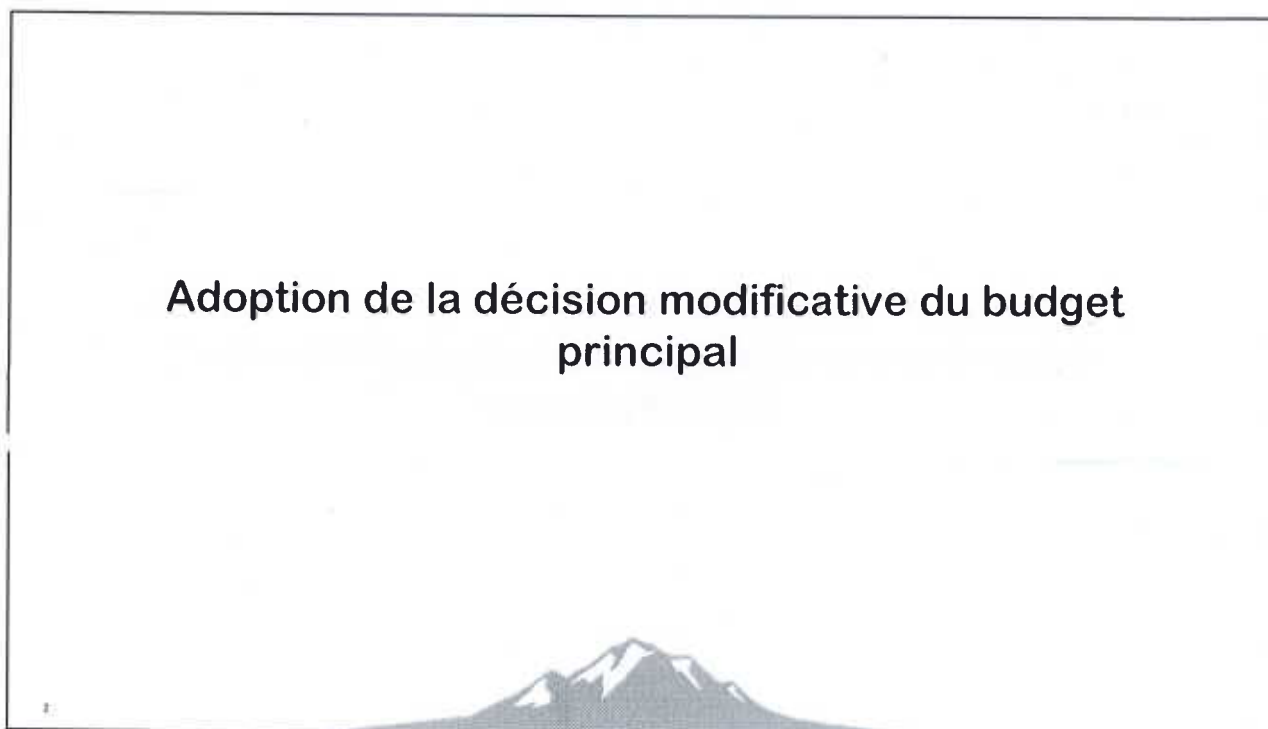
Pour les formations des carrières : on propose Jean-Marie BERNARD et Marc VIOSSAT en titulaires et Christian HUBAUD et Françoise PINET en suppléants.

Si vous êtes d'accord avec cela, faites-le moi savoir par vote.

(Adopté à l'unanimité)



1



2

1 – Les objectifs de la Décision modificative

	Investissement		Fonctionnement		
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels		41 000,00	41 000,00	51 906,50	51 906,50
Mouvements d'ordre					
TOTAL	0 €	41 000,00	41 000,00	51 906,50	51 906,50

Concernant le Programme « Finances » (Politique Ressources), un équilibre –en recettes et en dépenses – de :

- 41 000€ pour l'investissement,
- 51 906,5€ pour le fonctionnement.

Concernant le Programme « Communication » (Politique Ressources), des mouvements entre chapitre sans impact financier,

3

**Adoption du budget primitif : budget principal du
Département et budget annexe du laboratoire
Départemental**

4

SOMMAIRE

1	Les objectifs du BP 2025
2	Les chiffres clés du BP 2025
3	Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement
4	Les recettes réelles de fonctionnement
5	Les dépenses réelles de fonctionnement
6	Évolution de l'épargne brute
7	Évolution des dépenses et recettes d'investissement
8	Les dépenses d'investissement
9	La dette
10	L'équilibre du BP 2025
11	Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
12	Le budget du LDVHA

5

1 – Les objectifs du BP 2025

Le budget 2025 a été construit pour :

- **Poursuivre** nos actions et nos ambitions en conservant, d'une part, les grands équilibres financiers et, d'autre part, les marges de manœuvres nécessaires pour faire face aux incertitudes au regard du contexte économique et budgétaire.

-- **Anticiper** une éventuelle contribution au redressement des finances de l'Etat dans l'attente des mesures du futur projet de loi de finance.

- **Maintenir** une politique d'investissement ambitieuse dans le cadre de la feuille de route définie au travers de notre **Plan Pluriannuel d'Investissement en 2022**, et conformément aux débats d'orientations budgétaires ;

- **Confirmer** les orientations de notre action dans une logique de **solidarité**, de **réactivité/efficacité** et de **proximité**.

Ce projet de budget s'entend hors intégration des résultats de l'exercice 2024, qui permettront lors de l'adoption du budget supplémentaire (en milieu d'année prochaine) de financer les restes à réaliser en investissement et de diminuer le recours à l'emprunt.

6

2 – Les chiffres clés du BP 2025

en K€	BUDGETS PRIMITIFS	
	2024	2025
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	228 820	230 137
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	195 820	199 996
AUTOFINANCEMENT	33 109	30 141
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors tiers)	44 020	51 296
Emprunt d'équilibre	31 678	34 309
Remboursement Région/collège centre		4 500
F.C TVA	6 000	5 500
DDEC, subventions et divers	6 342	6 987
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (hors tiers)	77 130	81 437
Dépenses d'équipement et subventions	57 030	62 937
Remboursement capital de la dette	20 100	18 500
TOTAL RECETTES (hors tiers) en K€	272 949	281 432
TOTAL DEPENSES (hors tiers) en K€	272 949	281 432

Un autofinancement de 30 M€.

Des AP essentiellement redéployées. Une augmentation de 4,5M€ uniquement liée à la reprise du Collège Centre

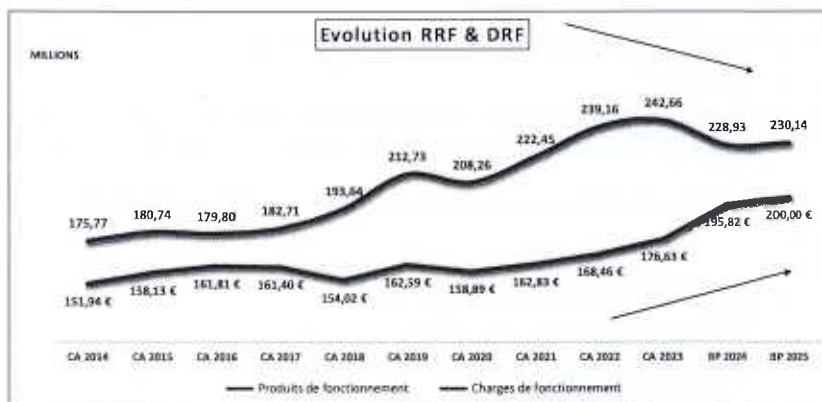
Compte de tiers (en recettes et dépenses) : 2 100

7

3 – Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement

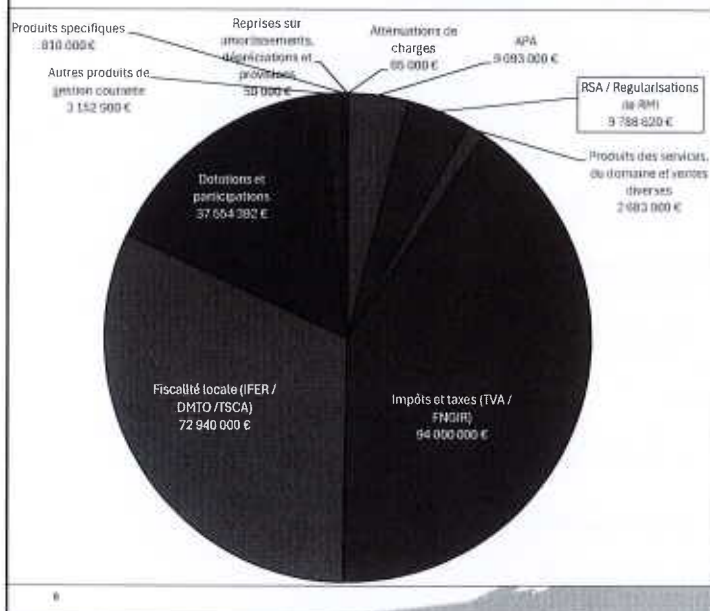
Un effet ciseau anticipé, devant nous encourager à accroître notre vigilance quant à notre gestion afin de conserver une épargne brute suffisante nous permettant de financer nos investissements.

RF : 230 M€
DF : 200 M€



8

4 – Les recettes réelles de fonctionnement



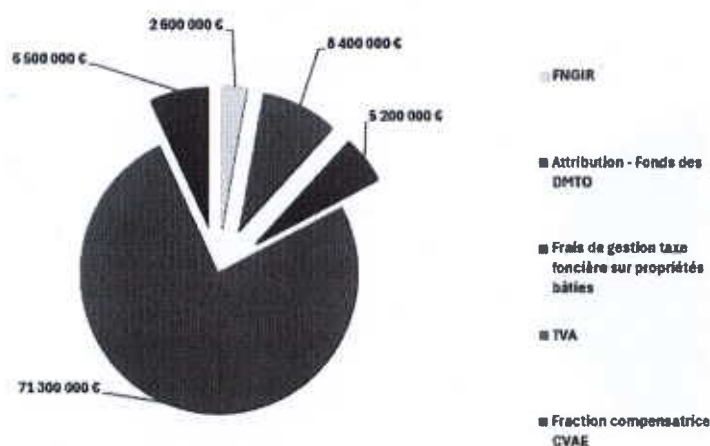
Recettes réelles de fonctionnement

230 136 912 €

(BP 2024 = 228 928 991 €)

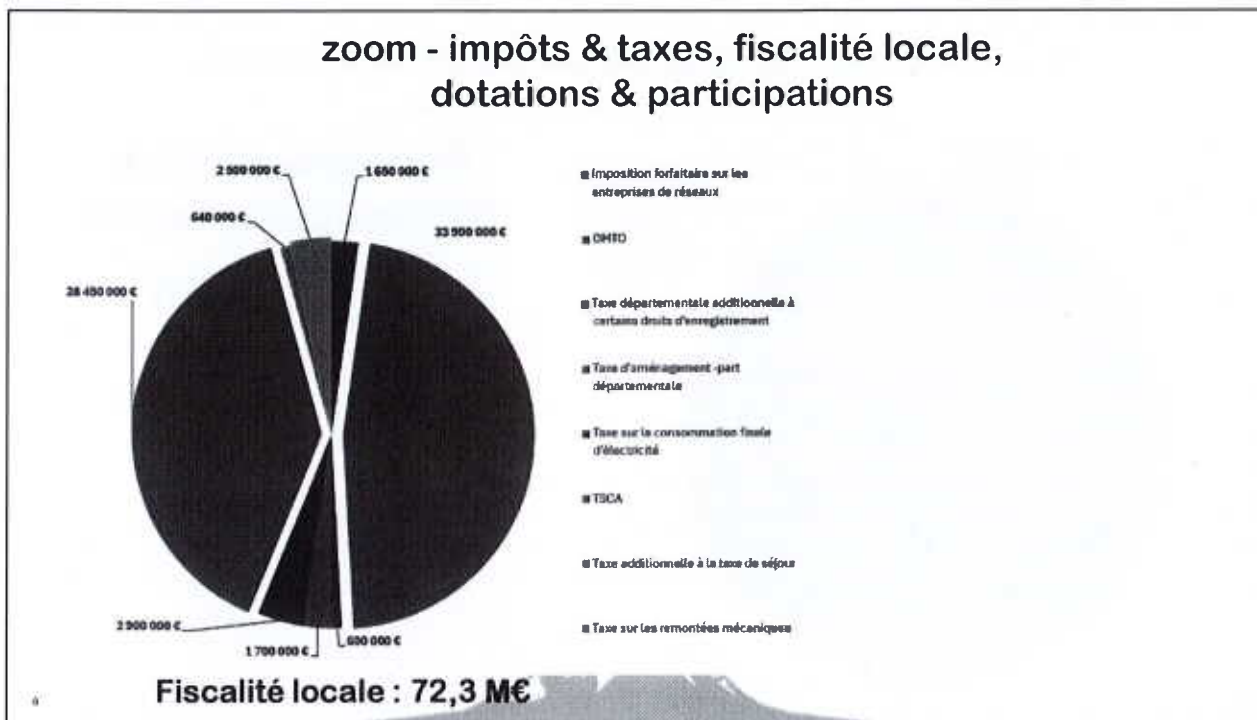
9

zoom - impôts & taxes, fiscalité locale, dotations & participations

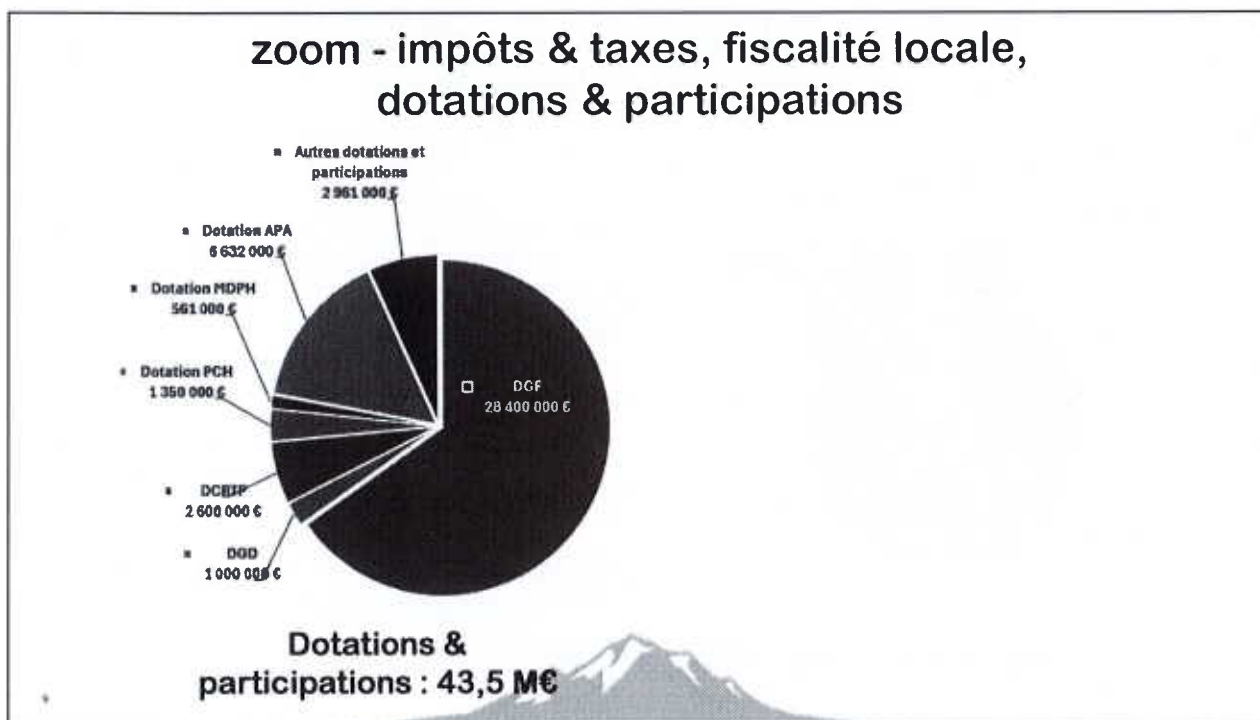


Impôts et taxes : 94 M€

10

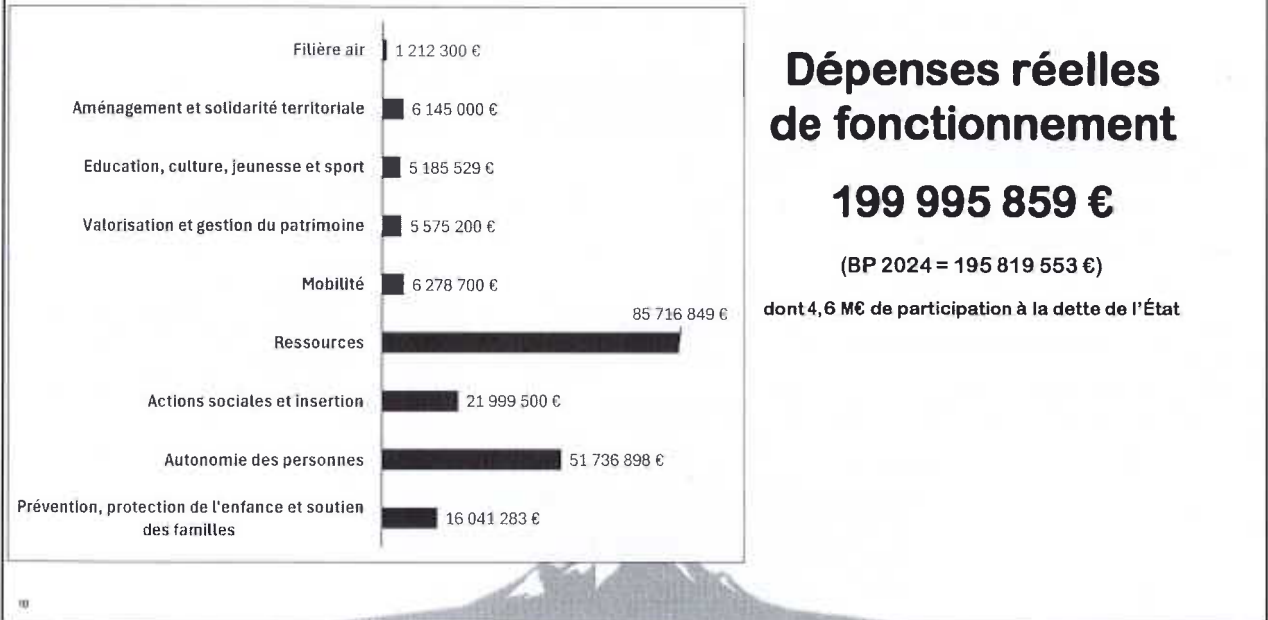


11



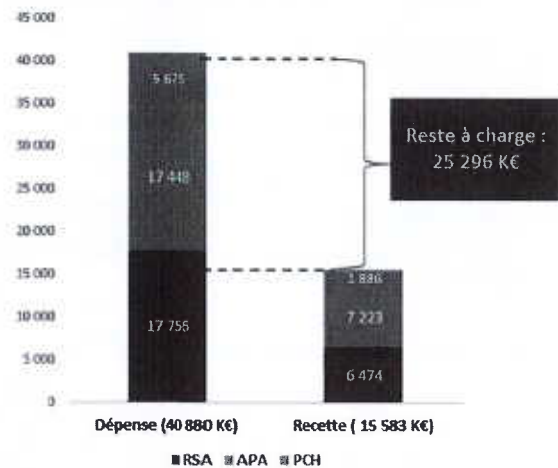
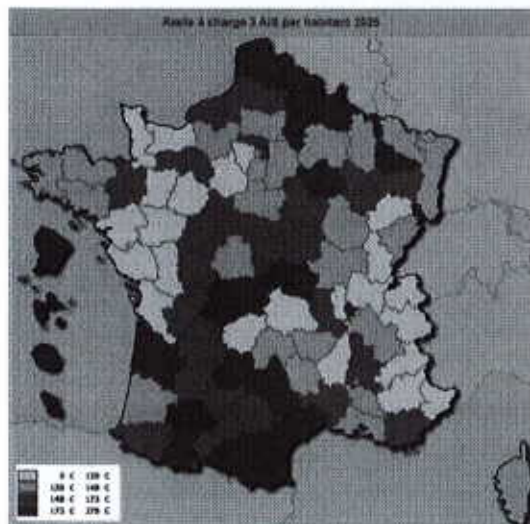
12

5 – Les dépenses réelles de fonctionnement



13

Zoom – Reste à charge cumulé des 3 aides individuelles sociales

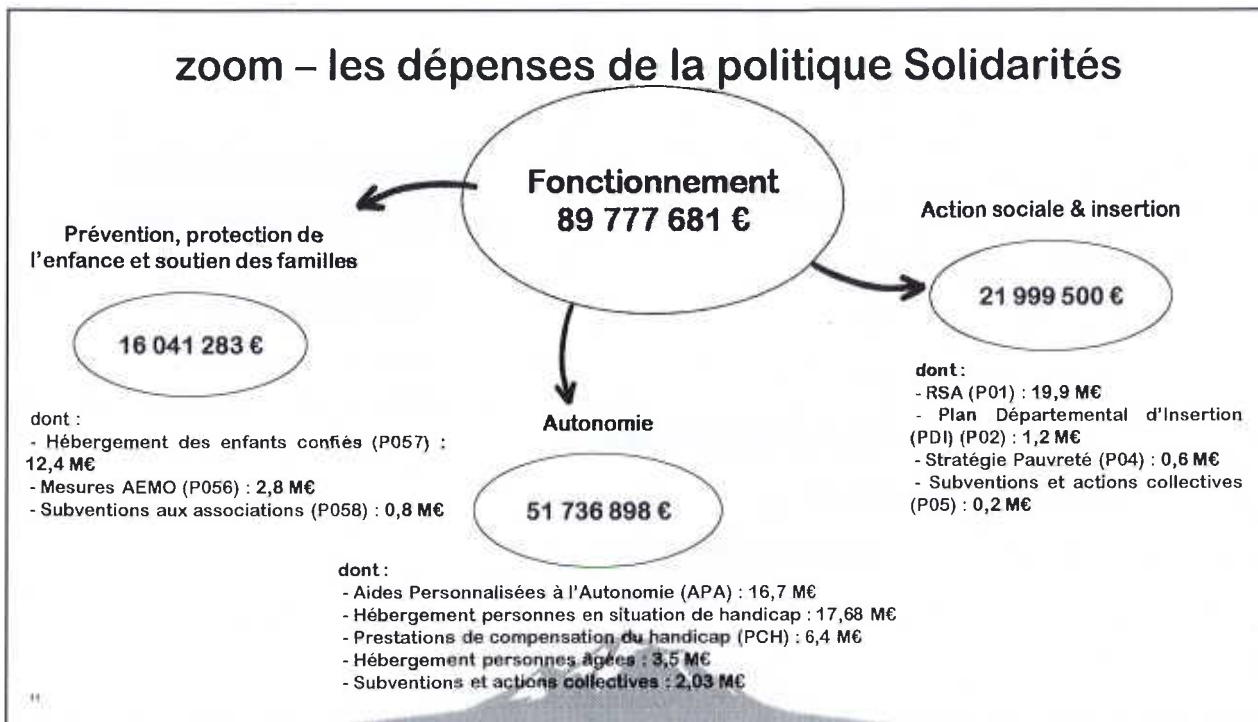


Reste à charge par habitant :
 123 € soit 62 % (Moyenne nat. : 153 € soit 52 %)

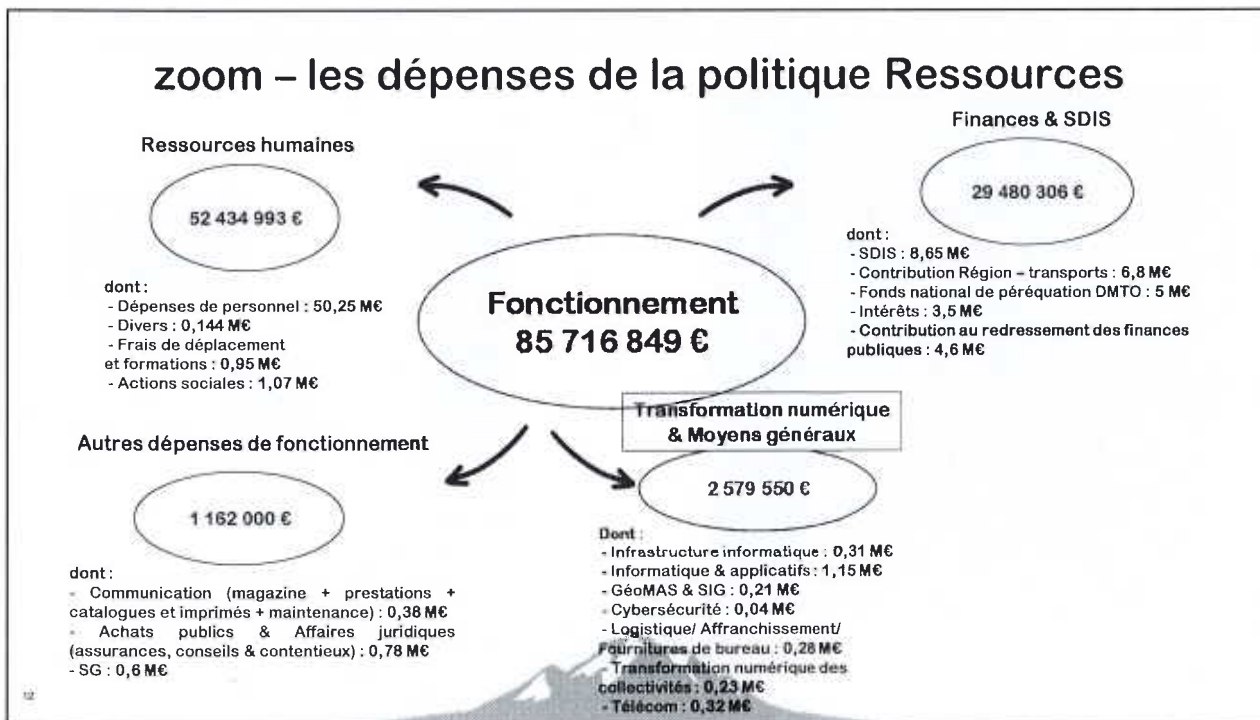
Reste à charge budgétaire
 BP 2025 :
 25 296 k€ sur 40 880 k€

Pa. 4

14



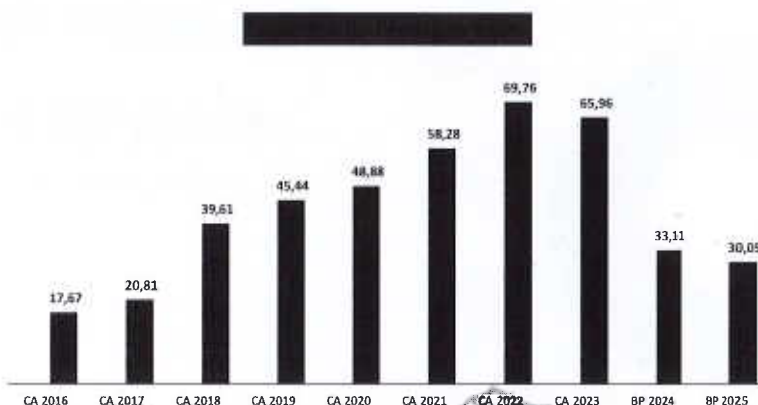
15



16

6 – Évolution de l'épargne brute

Une épargne brute fixée à 30 M€. Soit 3 M€ de moins par rapport au BP 2024 notamment expliqué par la participation à la prise en compte pour 4,6M€ d'une éventuelle contribution au redressement des finances publiques.

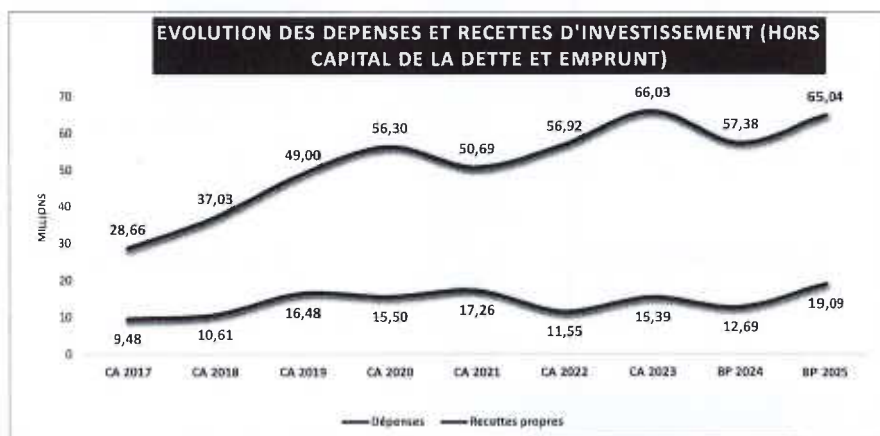


17

7 – Évolution des dépenses et recettes d'investissement

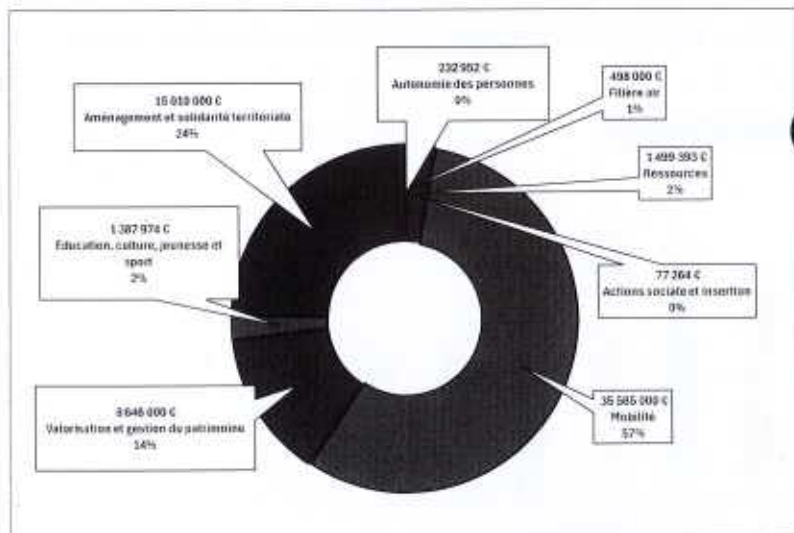
Une trajectoire qui vient confirmer notre ambition en matière d'investissement :

RI : 19,09 M€
 DI : 65,04 M€
 Dont 2 M€ de tiers



18

8 – Les dépenses d’investissement



Dépenses d’investissement (hors dette et tiers)

62 936 583 €

(BP 2024 = 57 029 754€)

19

La politique d’investissement : zoom sur les dépenses de la politique Mobilité

Investissement - en K€	BP 2025
Ouvrages d'art	2 050
Revêtements et entretien de voirie	6 520
Risques naturels	1 800
Signalisation et équipements de sécurité	655
Travaux imprévus et urgents	200
Glissement Pas de l'Ours	50
Modernisation et sécurisation du réseau	4 000
Aménagements RD 1075	3 000
Aménagements RD 1091	12 000
Aménagement RD 942 Vallée de l'Avance et RD 900B ACCES UBAYE	1 000
Concours divers	800
Classements et déclassements	200
Mobilités alternatives	1 800
ARD	1 510
Total général	35 585

**Investissement
(100 % du budget)
62 936 583 €**

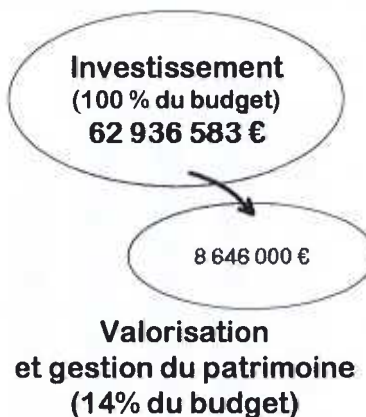
35 585 000€

**Mobilité
(57 % du budget)**

20

La politique d'investissement :
zoom sur les dépenses de la politique Valorisation du patrimoine

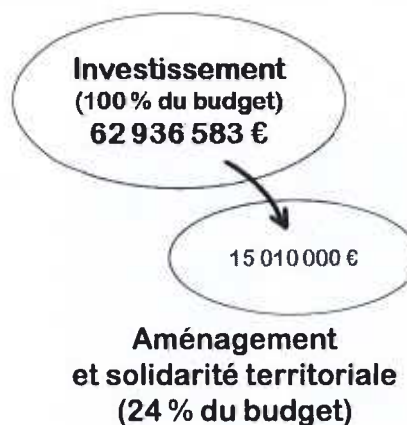
Investissement - en K€	BP 2025
Foncier et Immobilier	590
Gestion des relais hertziens	38
Bâtiments départementaux	2 355
Collèges	5 663
Total général	8 646



21

zoom : les dépenses de la politique Aménagement et solidarité territoriale,
Mobilité et Valorisation du patrimoine (95 % du budget d'investissement)

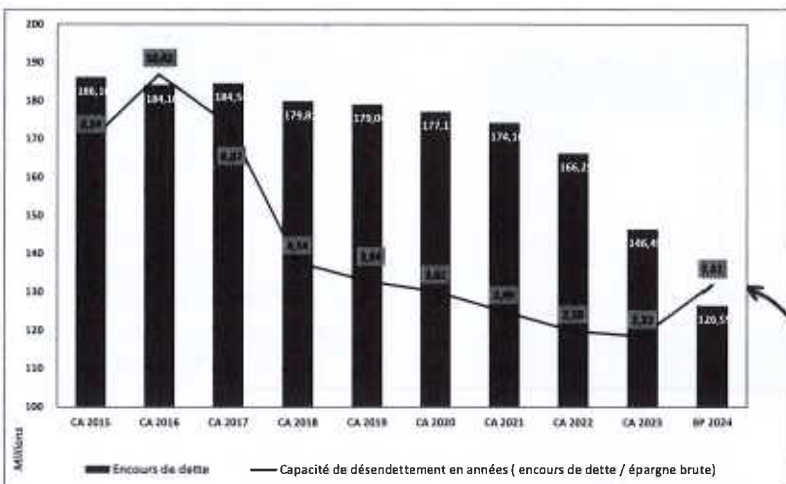
Investissement - en K€	BP 2025
Enveloppes cantonales	1 000
Interventions d'urgence des collectivités	700
Voirie communale	1 000
Service à la population	1 500
Habitat et logement	530
Transition énergétique	1 750
Patrimoine naturel et biodiversité	550
Eau	1 730
Attractivité du territoire	6 100
Agriculture et forêt	150
Total général	15 010



22

9 – La dette

Le Département continue sa trajectoire et son objectif de désendettement

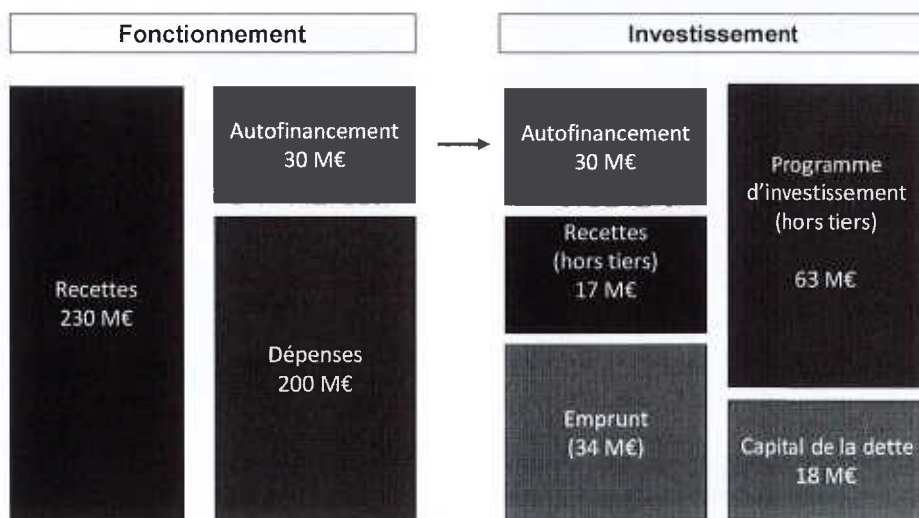


Au BP 2025, la dette c'est :

- > Remboursement de la dette : - 18,5 Millions €
- > Emprunt nouveau BP : + 34,3 Millions €

L'emprunt nouveau sera minoré de 16M€ lors du budget supplémentaire afin de maintenir la trajectoire établie lors du DOB 2024.

10 – L'équilibre du BP 2025



11 – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

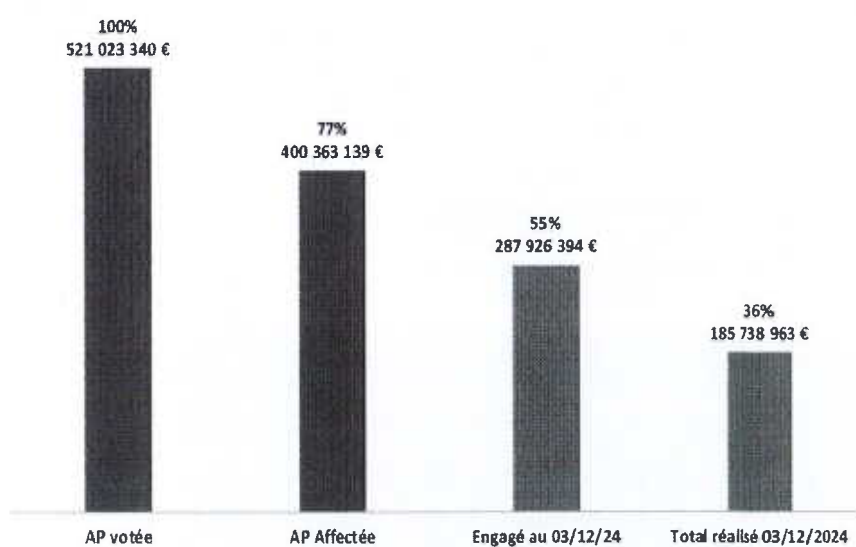
PPI
2022 > 2028
521,375 M€



25

zoom – la situation du PPI

Situation du PPI à fin 2024 :



26

12 – Le budget du LDVHA

Un budget global qui s'élève 2 208 636,08 €, répartis comme suit :

Investissement	AP	2025 Dépenses (CP)	2025 BP recettes
Mouvements Réels		127 149,04 €	€
Mouvements d'Ordre	- €	- €	60 000,00 €
Virement de section à section	- €	- €	67 149,04 €
Total Investissement	- €	127 149,04 €	127 149,04 €

L'objectif du budget primitif 2025 :

Fonctionnement	2025 Dépenses (CP)	2025 BP recettes
Mouvements Réels	1 964 338,00 €	7 081 487,04 €
Mouvements d'Ordre	60 000,00 €	€
Virement de section à section	67 149,04 €	€
Total Fonctionnement	2 081 487,04 €	2 081 487,04 €

Par le concours financier du Département à hauteur de 800k€ au Laboratoire :

- **Maintenir un service laitier compétent et de qualité.**
- **Accompagner les producteurs Hauts-Alpins dans leurs démarches de sécurité sanitaire des aliments et Prodiguer un conseil de qualité à leur égard**
- **Continuer la surveillance de la qualité des eaux**
- **Réaliser des analyses en santé animale**
- **Continuer de participer aux missions nationales (prophylaxie réglementaire des différents cheptels haut-alpins).**

27

Département des Hautes-Alpes
 Hôtel du Département
 Place Saint Arnoux - CS 66005
 05008 GAP Cedex



28

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour ce dernier vote. Notre ordre du jour est épuisé. Je vous propose de faire une pause de 10 minutes, et je vous invite à revenir pour notre Commission permanente. Merci à vous tous.

(La séance est levée à 11 h 50)

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD

